

Aides-soignants sur le marché du travail

Rapport final sur le couplage des données PlanCad pour la profession aide-soignant

Publication de la Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé



Aides-soignants sur le marché du travail, 2018

Résultats du couplage des données PlanCad SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI

un rapport de la

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

réalisé par

Veerle Vivet

avec

Christelle Durand, Peter Jouck, Pieter-Jan Miermans & Pascale Steinberg

accompagné par le

Groupe de travail Infirmiers
de la Commission de planification de l'offre médicale

02-02-2021 - version mise à jour en janvier 2024

Colophon

Rédaction du rapport:

Cellule Planification de l'offre des professions de soins de santé:

Chef de cellule: Pascale Steinberg

Collaborateurs: Veerle Vivet, Christelle Durand, Peter Jouck, Timothée Mahieu, Pieter-Jan Miermans et Olivier van Weyenbergh

Accompagnement: Groupe de travail Infirmiers de la Commission de planification de l'offre médicale

Président: Sabine Hans

Membres: Luk Bruyneel, Katelijne De Koster, Thierry Lothaire, Yves Mengal, Louis Paquay, Sabine Stordeur, Heidi Vanheusden, Maaïke van Overloop, Patrick Verliefde

Organisation:

Service professions des soins de santé et pratique professionnelle

Chef de service: Aurélia Somer

Directorat général Soins de santé

Directeur-général: Annick Poncé

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Président du SPF SPSCAE: Tom Auwers

Editeur responsable:

Tom Auwers, Avenue Galilée 5, boîte 2, 1210 Bruxelles

Données de contact:

Directorat-général Soins de santé

Service Publique Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Avenue Galilée 5, boîte 2, 1210 Bruxelles

Service Contact Santé

T. +32 (0)2 524 97 97

F. +32 (0)2 524 97 98

plan.team@health.belgium.be

www.health.belgium.be/hwf

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

Veillez citer le document avec cette référence :

PlanCad Aides-soignants 2018, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, février 2021.

© 2021, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.

Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Dépôt légal: D/2021/2196/10

Table des matières

1. AVANT-PROPOS	1
2. SYNTHÈSE	2
3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE	4
4. APERÇU SCHÉMATIQUE	9
5. RÉSULTATS	10
SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE	10
Tableau 1. Présence et distribution des aides-soignants dans les différentes banques de données, 31/12/2018.....	10
Tableau 2a. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2018.....	12
Tableau 2b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2018.....	13
Tableau 2c. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2018.....	14
Tableau 3. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue de contact, 31/12/2018.....	16
Tableau 4. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2018.....	17
Tableau 5. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2018.....	17
Tableau 6a. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2018.....	19
Tableau 6b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2018.....	20
Tableau 6c. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2018.....	21
SECTION II. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ D'AIDES-SOIGNANTS	23
Tableau 7. Répartition des aides-soignants professionnellement actifs (PA) selon le lieu d'activité et le statut professionnel, 31/12/2018.....	23
Tableau 8. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2018.....	25
Tableau 9. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs (PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2018.....	26
Tableau 10. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs (PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2018.....	26
Tableau 11. Répartition des aides-soignants actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2018.....	28
Tableau 12. Répartition des aides-soignants salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2018.....	30
Tableau 13a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2018.....	32
Tableau 13b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2018.....	34
Tableau 13c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2018.....	35
Tableau 14. Répartition des aides-soignants actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2018.....	36
SECTION III. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE	38
Tableau 15. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut professionnel, 31/12/2018.....	38
SECTION IV. ANNEXE	2
Tableau 16. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par lieu d'activité, 31/12/2018.....	2
Tableau 17. Répartition des aides-soignants actifs (PA) dans les soins de santé dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon le lieu d'activité, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2018.....	8
Tableau 18. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par province d'activité, 31/12/2018.....	11
Tableau 19. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon le province d'activité, 31/12/2018.....	13

1. AVANT-PROPOS

Ce rapport constitue la publication finale du projet PlanCad des aides-soignants, le couplage des données provenant de plusieurs organismes gouvernementaux pour l'année 2018.

Nous souhaitons en préambule remercier les personnes de contact au sein de ces organismes qui nous ont aidé à mieux comprendre les données disponibles, ce qui a permis à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) de nous transmettre une sélection adéquate des variables.

Nous pensons en particulier, à Daniel Bodart, Mickael Daubie, Greet Laga, Pascal Meeus, Gilda Wimmer, Marie-Françoise Van Impe et Geert Verschuren de l'INAMI, ainsi que Timothée Mahieu de la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPSCAE).

Les données ont été préparées par Timothée Mahieu du SPF SPSCAE, Dany Van Gucht de l'INAMI et Chris Brijs de la BCSS. Le processus de transfert des données et l'anonymisation ont été orchestrés par Chris Brijs de la BCSS. Nous les remercions tous les trois pour le temps précieux qu'ils ont consacré pour nous permettre d'obtenir les données pour le couplage.

Nous souhaitons également remercier le groupe de travail « Infirmiers » de la Commission de planification de l'Offre médicale et sa présidente Sabine Hans, qui ont veillé à ce que nous prenions en compte les caractéristiques spécifiques de la profession d'aide-soignant.

Nous espérons que ce rapport contribuera à la discussion sur les développements futurs de la profession d'aides-soignants en Belgique.

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

2. SYNTHÈSE

Méthodologie :

Les données des aides-soignants extraites de la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique, appelée « cadastre », couplées avec des données provenant du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) ont été utilisées en vue d'évaluer l'activité effective des aides-soignants, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leurs secteurs d'activité. Ce couplage « réduit » porte uniquement sur l'année la plus récente disponible : 2018.

Trois **groupes d'analyse** ont été définis : les professionnels habilités à exercer la profession d'aide-soignant ('Licensed To Practice' ou LTP), les professionnels ayant une activité au 31/12/2018 comme salarié ou indépendant ('Professionally Active' ou PA), et les professionnels actifs dans le secteur de santé ('Practising' ou PR). Est pris en compte dans le groupe d'analyse LTP toutes les personnes habilitées à exercer la profession d'aide-soignant ('Licensed to Practice' ou LTP). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un diplôme d'aide-soignant et d'un visa. Par suite de retards éventuels lors de l'enregistrement dans le cadastre fédéral, certaines personnes n'ont pas (encore) reçu de visa, malgré le fait qu'elles disposent déjà d'un diplôme d'aide-soignant. Pour cette raison, toutes les personnes titulaires d'un diplôme d'aide-soignant sont reprises dans le groupe d'analyse LTP, sauf les personnes avec un diplôme supplémentaire dans les soins de santé. Nous supposons qu'elles exerceront la profession associée au diplôme le plus élevé obtenu. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un diplôme d'aide-soignant et d'un diplôme d'infirmier ne font pas partie du groupe d'analyse LTP. De cette population est défini comme actif (PA) tout aide-soignant inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2018 ou repris au 31/12/2018 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP en 2018. Est repris comme actif dans le secteur de santé (PR) tout aide-soignant indépendant avec une activité dans le secteur des soins de santé ou tout aide-soignant actif salarié avec au moins un employeur dans le secteur des soins de santé.

Outre le nombre d'aides-soignants disponibles, le volume de travail ou l'**équivalent temps plein (ETP)** a été estimé selon le secteur professionnel (salarié ou indépendant) et selon le groupe d'analyse. L'ETP presté par les salariés est fourni par le DWH MT&PS via le taux d'activité annuel et le taux d'activité presté dans un secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre 2018. L'ETP pour les indépendants actifs dans les soins de santé est assimilé à 1, en raison de l'absence de données sur le volume des prestations.

Résultats :

Professionnels en droit de prester (Licensed to practice - LTP)

Le nombre de **professionnels habilités à exercer la profession d'aide-soignant (LTP) en 2018** est de **123.362**, dont respectivement 69.475 relèvent de la Communauté flamande et 53.887 de la Communauté française. Environ 20% des professionnels LTP qui relèvent de la Communauté française possèdent une nationalité non belge (principalement la nationalité française (10%), et l'africaine (4,5%)). Pour le groupe LTP qui relève de la Communauté flamande ce pourcentage de non belge est très faible (5%). Le pourcentage de femmes en 2018 est de 92%.

Professionnels actifs sur le marché du travail belge (Professionally active - PA)

Parmi ces aides-soignants reconnus, **82.989** personnes sont **professionnellement actives (PA)** en Belgique au 31/12/2018 (soit 67% du groupe d'analyse LTP), respectivement 50.923 relevant de la Communauté flamande (73% du groupe LTP) et 32.066 relevant de la Communauté française (60% du groupe LTP). 95% des aides-soignants actifs travaillent comme salarié exclusif, 2% travaillent sous statut d'indépendant exclusif et 3% combinent un emploi de salarié et d'indépendant.

Professionnels actifs dans le secteur des soins de santé belge (Practising - PR)

Le nombre d'**aides-soignants actifs dans le secteur des soins de santé (PR)** en 2018 est de **71.927** (soit 58% du groupe d'analyse LTP), respectivement 43.368 en Communauté flamande (62% du groupe LTP) et 28.559 en Communauté française (53% du groupe LTP). La répartition de ceux-ci selon la région d'activité est la suivante : 42.728 en Région flamande (60%), 23.089 en Région wallonne (32%), 6.109 en Région Bruxelles-Capitale (8%). Si on regarde la pyramide des âges des aides-soignants actifs dans les soins de santé, on constate que des aides-soignants de moins de 35 ans représente un tiers à la moitié de la population totale (40% en communauté flamande et 32% en communauté française)

La **densité**, c'est-à-dire le nombre d'aides-soignants actifs qui exercent une activité dans un secteur de santé pour 10.000 habitants, est égale à 63 en Belgique. Cette densité ne varie pas fortement selon les régions : elle se situe à 64 en Région flamande et en Région wallonne. Elle est plus basse en Région de Bruxelles-Capitale (51). La densité varie entre 47 et 73 selon les provinces.

Le **nombre total d'ETP en 2018** pour les aides-soignants actifs dans le secteur de santé (PR) est de **50.603** avec un ETP moyen de 0,70. Dans la Région flamande l'ETP moyen est de 0,71, et de 0,66 en région wallonne et 0,81 en région Bruxelles-capitale.

Les aides-soignants sous statut salarié exclusif représentent 95% du volume ETP total, alors que les indépendants exclusifs représentent 4% du volume ETP total, et les aides-soignants sous statut indépendant exclusif représente moins que 1% du volume ETP total.

***Mots-clés :** PlanCad, couplage, force de travail, nombre d'aides-soignants actifs, ETP*

3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE

3.1. La Commission de planification de l'offre médicale

La Commission de planification de l'offre médicale a été créée en 1996 avec pour mission (conformément à la LEPS¹, article 91 §2) :

- d'examiner les besoins en matière d'offre médicale en ce qui concerne les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4 (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et logopèdes). Pour déterminer ces besoins, il sera tenu compte de l'évolution des besoins relatifs aux soins médicaux, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées et de la population. Les avis visés portent sur les besoins du Royaume ;
- d'évaluer de manière continue l'incidence qu'à l'évaluation de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4² ;
- d'adresser annuellement aux ministres de la Santé publique et des Affaires sociales un rapport sur la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers visés à l'article 85 et le titre professionnel visé à l'article 43, § 3.

Si l'autorité fédérale souhaite limiter l'accès à une profession des soins de santé du LES (contingentement), elle doit recueillir l'avis de la Commission de planification (article 92 §1, §3 et §4). Si une limitation est décidée, les chiffres, éventuellement ventilés par communauté, doivent alors être connus par les étudiants avant d'entamer leurs études (article 92 §2).

La Commission de planification est constituée de représentants des universités, du Collège Intermutualiste, des professions des soins de santé, des ministres compétents, des communautés, de l'Institut d'assurance maladie invalidité (INAMI) et du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). La Commission comprend une assemblée plénière et des groupes de travail pour les différentes professions des soins de santé. Le soutien administratif et scientifique est assuré par la cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé au sein du SPF SPSCAE.

Afin d'accomplir sa mission d'évaluation des besoins en matière d'offre médicale, la Commission de planification se base sur les données des PlanCad qui décrivent la situation récente des différents groupes professionnels (répartition par sexe et âge des actifs ...) et élabore des scénarios d'avenir pour certaines professions des soins de santé à l'aide d'un modèle de planification.

3.2. Le « Cadastre » - fonction et limite

La banque de données fédérale des professions de santé, appelée « cadastre » (loi du 29/01/2003 ; Moniteur belge du 26/02/03) est la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique gérée par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les personnes qui veulent exercer une profession reconnue des soins de santé en Belgique doivent obtenir un visa auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les données d'identification des professionnels en droit de prêter sont enregistrées dans le « Cadastre ». Cette base de données fonctionne tel un mécanisme d'enregistrement, d'octroi de visa, d'agrément et de contrôle des différentes professions des soins de santé. Elle est partagée avec les entités fédérées, qui enregistrent les informations pour la partie du parcours du professionnel qui relève de leur compétence : diplôme, agrément, stage éventuel, ...

¹ Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé

² Médecins et dentistes

Ce Cadastre offre donc un récapitulatif de toutes les personnes ayant introduit une demande d'exercice d'une activité professionnelle agréée. Il stocke entre autres des informations sur la possession ou non d'un agrément ou d'un visa valable, les diplômes obtenus, les spécialisations éventuelles, les coordonnées et les données à caractère personnel.

Toutefois, cette base de données ne permet pas de soutenir pleinement la mission de la Commission de planification - Offre médicale. Il manque des données cruciales. Ainsi, le Cadastre des professionnels en droit de prêter ne permet pas de déterminer si les professionnels agréés sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité. Les personnes qui, par exemple, quittent la Belgique après leur inscription dans le Cadastre et ne font donc plus partie des effectifs d'une profession des soins de santé restent cependant présentes dans le Cadastre. En d'autres termes, le Cadastre permet d'avoir une vue des personnes qui *peuvent* exercer une profession des soins de santé, mais pas de celles qui *l'exercent* effectivement.

3.3. Qu'est-ce qu'un PlanCad ?

Afin de déterminer si les professionnels agréés qui sont enregistrés dans le Cadastre sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité, donc de connaître la position effective des praticiens agréés d'une profession des soins de santé sur le marché du travail, on procède à des couplages de données entre le Cadastre, le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et les données disponibles provenant de l'INAMI.

Ces couplages ont reçu le nom de « PlanCad » et s'inscrivent dans le plan pluriannuel de la Commission de planification.

Il existe deux types de couplages de données :

- le « **couplage approfondi** », portant sur plusieurs années, permettant d'analyser en détails l'activité actuelle et passée de la profession et de développer des scénarios d'évolution de la force de travail pour le futur en utilisant un modèle de planification.

Ce type d'analyse permet à la Commission de planification de remettre des avis motivés au Ministre concernant la politique à mener afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour répondre aux besoins de la population, sans verser dans la pléthore.

- le « **couplage réduit** », portant sur l'année la plus récente disponible, permettant d'obtenir un aperçu synthétique de l'activité professionnelle (actifs, inactifs ou pensionnés, actifs à l'INAMI, statut salarié, indépendant ou mixte, etc...).

Ce type d'analyse permet de produire des « statistiques annuelles enrichies » et de répondre de manière plus souple aux priorités de santé publique. Ne reprenant pas les tendances historiques, puisqu'il se limite à une seule année, il ne permet pas de développer des scénarios d'évolution de la force de travail.

Le PlanCad dont les résultats figurent dans ce document appartient à cette seconde catégorie.

3.4. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Le but du Datawarehouse marché du travail et protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins onéreuse aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités. La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale enregistre les données administratives de plusieurs institutions de sécurité sociale, notamment l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL, devenu ensuite ORPSS, et faisant maintenant partie de l'ONSS), l'Office national de l'emploi (ONEM), le SPF Sécurité sociale (SPF SS), le Fonds des accidents du travail (FAT, devenu FEDRIS avec le FMP), le Fonds des maladies

professionnelles (FMP, devenu FEDRIS avec le FAT), le Collège intermutualiste national (CIN), le Service des pensions du secteur public (SdPSP, devenu SFP avec l'ONP), l'Office national des vacances annuelles (ONVA), l'Office national des pensions (ONP, devenu SFP avec le SdPSP), les services régionaux de placement VDAB/ACTIRIS/Forem/ADG et le Registre national.

3.5. Les données de l'INAMI

Outre les données du marché du travail régulier, présentes dans le DWH MT&PS, il existe pour les personnes qui fournissent des prestations remboursées dans le cadre de l'assurance-maladie-invalidité une source importante d'informations complémentaires à l'INAMI : le nombre total d'actes et le montant total remboursé par l'INAMI pour les prestations de la nomenclature. Ces données permettent de disposer d'informations pertinentes dans le cadre d'une analyse des professionnels actifs dans le secteur des soins de santé.

Etant donné que les aides-soignants n'ont pas besoin d'un numéro INAMI pour exercer leur profession, aucune donnée n'est disponible venant de l'INAMI.

3.6. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage

Une demande de « couplage périodique » de données pour les différentes professions des soins de santé, valable pour plusieurs années, a été introduite pour approbation auprès du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission de la protection de la vie privée, qui a remis un avis favorable.

Grâce à cette autorisation, lorsqu'un couplage est envisagé pour une profession, la demande de données est introduite directement à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Pour le groupe professionnel étudié, la BCSS rassemble les données des différentes sources et remplace les numéros de registre national par une clé codée anonyme qui empêche l'identification d'un individu, mais permet de relier entre elles les informations.

Après réception des différents fichiers sources, la cellule Planification de l'offre des professions de santé procède au couplage des données proprement dit, à l'analyse et à la rédaction du rapport.

3.7. Les données d'activité

Dans le couplage PlanCad, les données relatives à l'activité proviennent :

- de l'ONSS (cf. § 3.4) pour les salariés ;
- de l'INASTI pour les indépendants ;

Pour les professionnels sous statut salarié dans le cadre de l'ONSS, le DWH MT&PS fournit les équivalents-temps pleins individuels réalisés (ETP) pour le dernier trimestre de l'année, en lien avec chaque employeur et le secteur d'activité de ce dernier, conformément à la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). À cela s'ajoute le total des ETP calculés dans le DWH MT&PS par an, sur la base des ETP par trimestre.

Les données de l'INASTI permettent uniquement de savoir si le professionnel exerce une activité sous le statut d'indépendant. Elles ne permettent pas de déterminer le temps de travail ou le niveau d'activité dans ce secteur.

Les données de l'INAMI fournissent le nombre total de prestations de la nomenclature et les montants remboursés tous codes confondus. Ces données sont donc les seules dont nous disposons pour estimer l'activité des indépendants. L'activité des professionnels indépendants exercée en dehors du système de remboursement des soins de l'INAMI échappe à notre analyse car elle n'est répertoriée dans aucune base de données.

3.8. La communauté et la région d'activité

Un individu appartient à la **Communauté flamande ou française** sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible (diplômes étrangers par exemple), sur base de la langue de contact (NL, FR, DE). Si la langue de contact est l'allemand, ce professionnel est attribué à la Communauté française.

Pour la **Communauté germanophone**, l'extension de l'allemand comme langue de contact dans la banque de données des professionnels des soins de santé est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une des neuf communes relevant de la Communauté germanophone.

Afin de déterminer la **région où l'activité est pratiquée** pour les salariés, nous disposons du lieu d'établissement (siège principal ou unité d'établissement local) de chaque employeur, au niveau de l'arrondissement. La région d'activité pour les professionnels sous statut salarié ou mixte est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail.

Etant donné qu'aucune information n'est disponible concernant le lieu d'établissement des indépendants, on utilise l'arrondissement du domicile. La région d'activité des personnes sous statut d'indépendant est par conséquent la région du domicile.

3.9. Les groupes d'analyse

Le présent rapport décrit les résultats du couplage des données pour le groupe professionnel des aides-soignants. Ces résultats ont été validés par la Commission de planification de l'offre médicale.

Toutes les personnes habilitées à exercer la profession d'aide-soignant constituent le premier groupe d'analyse (**'Licensed To Practice'** ou **LTP**). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un diplôme d'aide-soignant et d'un visa. Par suite de retards éventuels lors de l'enregistrement dans le cadastre fédéral, certaines personnes n'ont pas (encore) reçu de visa, malgré le fait qu'elles disposent déjà d'un diplôme d'aide-soignant. Pour cette raison, toutes les personnes titulaires d'un diplôme d'aide-soignant sont reprises dans le groupe d'analyse LTP, sauf les personnes avec un diplôme supplémentaire dans les soins de santé. Nous supposons qu'elles exerceront la profession associée au diplôme le plus élevé obtenu. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un diplôme d'aide-soignant et d'un diplôme d'infirmier ne font pas partie du groupe d'analyse LTP.³

Les deuxième et troisième groupes d'analyse portent sur les personnes qui ont une activité professionnelle :

Le groupe d'analyse **'Professionally Active' (PA)** inclut les aides-soignants actifs dans le groupe LTP. Un aide-soignant est considéré comme professionnellement actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2018 ou repris au 31/12/2018 dans la banque de données de l'ONSS à raison d'au moins 0,1 équivalent temps plein (ETP) par an. Ce seuil visant à délimiter l'activité dans le cadre de l'ONSS a été déterminé par le groupe de travail Infirmier de la Commission de planification.

Le groupe d'analyse **'Practising' (PR)** (actif en tant qu'aide-soignant) se compose d'aides-soignants actifs du groupe PA qui exercent une activité dans le secteur des soins de santé. Une personne est affectée à ce groupe lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2018 et a une activité dans un secteur des soins de santé, ou est reprise au 31/12/2018 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP/an et travaille pour un employeur actif dans un secteur des soins de santé.

³ Les données d'activité des infirmiers se retrouvent dans le rapport : "[Infirmiers sur le marché du travail 2004-2018](#)".

3.10. Le calcul des équivalents temps plein (ETP)

3.10.1. Le concept 'équivalent temps plein'

L'**équivalent temps plein (ETP)** exprime la quantité de travail accomplie par une personne proportionnellement au volume de travail d'un emploi normal à temps plein.

Cet équivalent est présenté par rapport à un travailleur de référence fictif, à savoir un individu accomplissant une prestation de travail complète dans la même fonction pendant un an. Une personne qui accomplit exactement la moitié de ce volume de travail équivaut à 0,5 ETP.

L'analyse basée sur les ETP a cet avantage qu'elle permet de mesurer et de comparer le volume de travail fourni et pas seulement le nombre de personnes disponibles dans un secteur donné. Ainsi, il est possible notamment de mesurer l'impact du travail à temps partiel sur les volumes de travail prestés.

3.10.2. L'ETP pour les salariés

Le total des ETP prestés durant une année par chaque individu qui compose la population analysée est calculé dans le DWH MT&PS sur la base des ETP par trimestre fournis par l'ONSS. Cet indicateur ETP correspond au volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres, c'est-à-dire sans les périodes d'absence pour lesquelles aucun salaire n'est perçu, comme les congés thématiques ou les congés maladies de longue durée par exemple.

Le mode de calcul de l'ETP diffère selon le groupe analysé.

Pour les aides-soignants salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

L'ETP des aides-soignants salariés actifs dans un secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour les secteurs des soins de santé.

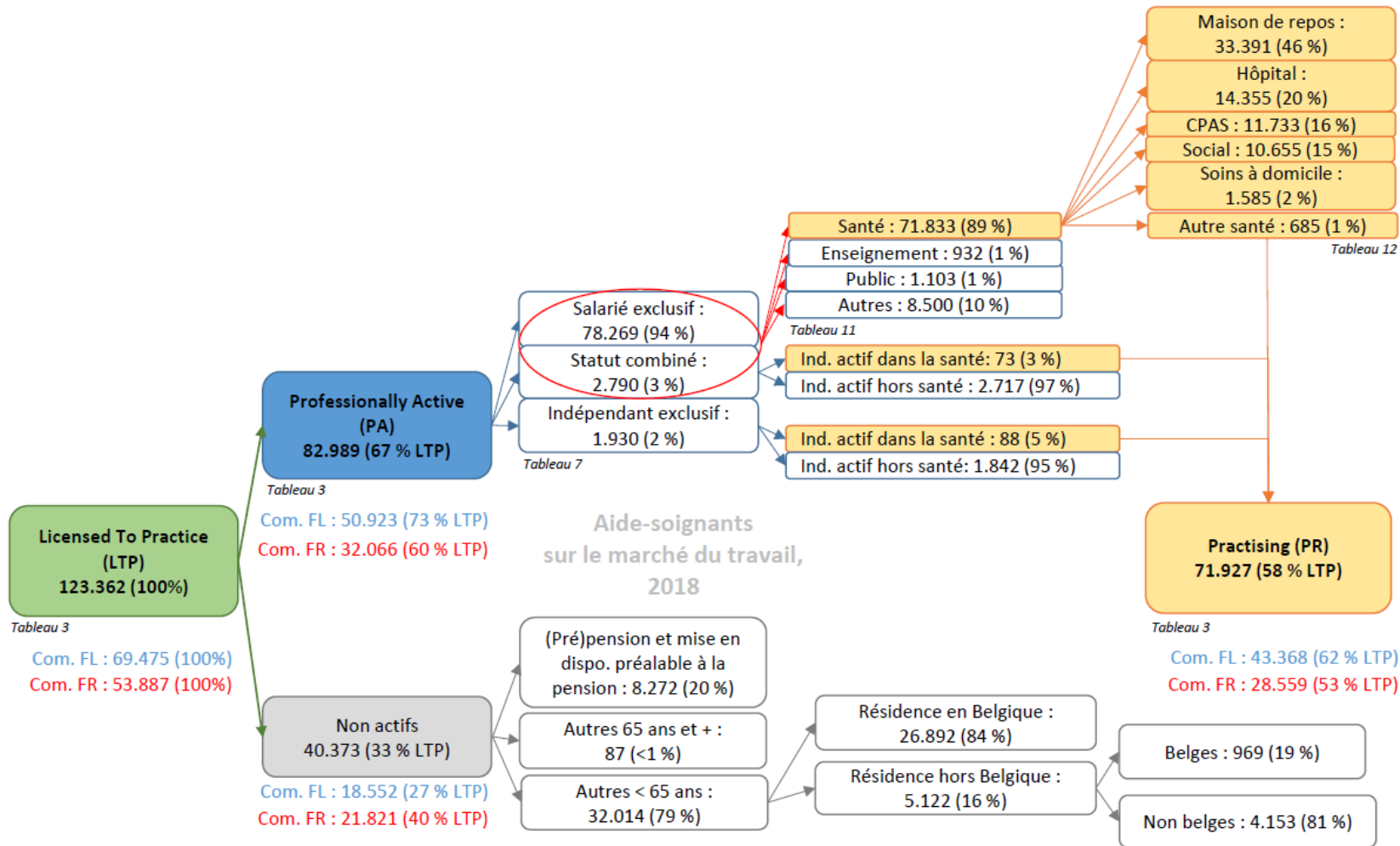
Étant donné que le groupe d'analyse PR est un sous-groupe du groupe d'analyse PA et qu'une autre méthode de calcul de l'ETP est utilisée, les comparaisons doivent être interprétées avec prudence.

3.10.3. L'ETP pour les aides-soignants indépendants

Le calcul d'un ETP pour les personnes travaillant sous un statut indépendant n'est pas évident. Contrairement aux salariés, nous ne disposons pas d'un indicateur univoque du volume de travail effectué. Il n'existe pas de données pertinentes permettant de déterminer les ETP des aides-soignants indépendants que ce soit au niveau de l'INAMI ou au niveau de l'INASTI.

C'est pourquoi un ETP fictif et réaliste de 1 est attribué à chaque aide-soignant ayant un statut indépendant exclusif dans les soins de santé. Il est possible que les aides-soignants dans les soins de santé combinent leur activité salariale avec une activité comme indépendant. Lorsqu'une personne combine une activité indépendante dans les soins de santé avec une activité salariée dans les soins de santé ou non, l'ETP indépendant est déterminé de telle sorte que la somme de l'ETP salarié et indépendant n'est pas supérieure à 1.

4. APERÇU SCHÉMATIQUE



5. RÉSULTATS

SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE

Tableau 1. Présence et distribution des aides-soignants dans les différentes banques de données, 31/12/2018

	SPF	ONSS	INASTI
Domicile			
Région flamande	88.301	68.494	5.706
Région wallonne	46.972	33.357	2.795
Région Bruxelles-Capitale	8.644	5.726	361
Etranger & inconnu	8.279	1.616	72
Communauté			
Communauté flamande	87.396	67.064	5.528
Communauté française	64.800	42.129	3.406
<i>Total</i>	<i>152.196</i>	<i>109.193</i>	<i>8.934</i>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 1

Ce tableau indique la présence des personnes dans les différentes sources du couplage au 31/12/2018. Tous les individus du groupe d'analyse 'aides-soignants' sont présents dans la banque de données des professionnels des soins de santé (SPF/colonne 2), dans la mesure où cette source est à l'origine du couplage. En outre, un même professionnel peut être repris dans plusieurs colonnes (3 à 4) en fonction des statuts et/ou activités qu'il combine ou exerce de manière successive sur une année civile.

La somme du nombre des aides-soignants en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étrangère et inconnue est égale à la somme du nombre d'aides-soignants relevant de la Communauté flamande et de la Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total observé d'aides-soignants présents dans la banque de données fédérale.

Ce tableau comprend toutes les personnes enregistrées dans le cadastre en tant qu'aide-soignant.

Ce groupe comprend les étudiants qui, au cours de leur formation d'infirmier, ont reçu un visa d'aide-soignant mais qui ont ensuite terminé leur formation d'infirmier. Cela concerne un total de 26.789 personnes en Belgique, dont 16.658 proviennent de la Communauté flamande et 10.131 de la Communauté française. Ces personnes ne sont pas prises en compte dans les prochaines étapes d'analyse et ne font donc pas partie du groupe « Licensed to practice ». En effet, nous supposons qu'ils sont actifs en tant qu'infirmiers. Il en va de même pour toutes les autres personnes (n = 2.045) qui ont obtenu un autre diplôme de niveau plus élevé dans le domaine des soins de santé (sage-femme, ergothérapeute, kinésithérapeute, assistant pharmaceutico-technique, médecin, dentiste,...). Cela explique la grande différence entre le nombre de personnes présentes dans le cadastre (152.196) et le groupe d'analyse LTP (123.362) (voir tableau suivant).

D'autre part, 11.789 personnes sont titulaires d'un diplôme d'aide-soignant mais n'ont pas de visa. Ces personnes sont prises en compte dans ce rapport dans les prochaines étapes d'analyse.

Et 16.778 personnes ont obtenu un visa d'aide-soignant pendant leur formation d'infirmier mais n'ont pas (encore) obtenu leur diplôme d'infirmier. Ces personnes font aussi partie des groupes d'analyse de ce rapport.

Explication

Colonne 1 : Domicile ou communauté :

- La catégorie de domicile 'Etranger & inconnu' comprend les professionnels dont le domicile se situe hors Belgique, ou n'est pas connu.

- Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL, FR ou DE). L'allemand a été ajouté comme langue de contact possible uniquement à partir de 2014 par l'administration. Etant peu nombreux et non représentatif de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans la catégorie 'Communauté française' dans ce tableau.

Colonnes 2 à 4 : *Il s'agit du nombre de personnes présentes dans les différentes bases de données, même si leur activité y est minimale ou inexistante. Il suffit d'être présent dans une base de données pour être repris dans la colonne correspondante.*

Tableau 2a. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2018

Région flamande										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	11.188	6.298	5.274		1.234	472	9.954	4.802		
25<30	9.349	7.960	6.321		920	555	8.429	5.766		
30<35	8.526	7.125	5.711		631	354	7.895	5.357		
35<40	7.458	6.258	5.226		468	303	6.990	4.923		
40<45	6.205	5.217	4.457		369	211	5.836	4.246		
45<50	6.204	5.318	4.711		312	205	5.892	4.506		
50<55	6.661	5.591	5.092		302	202	6.359	4.890		
55<60	6.219	4.974	4.656		268	187	5.951	4.469		
60<65	3.932	1.357	1.237		165	70	3.767	1.167		
65+	2.603	96	43		103	1	2.500	42		
Total	68.345	50.194	42.728		4.772	2.560	63.573	40.168		

Région wallonne										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	3.461	1.445	1.299		364	114	3.097	1.185		
25<30	4.792	3.348	2.972		557	311	4.235	2.661		
30<35	5.546	3.959	3.412		535	329	5.011	3.083		
35<40	5.398	4.014	3.515		461	302	4.937	3.213		
40<45	4.811	3.606	3.220		415	267	4.396	2.953		
45<50	4.188	3.192	2.893		279	183	3.909	2.710		
50<55	4.019	2.957	2.703		244	158	3.775	2.545		
55<60	3.399	2.375	2.226		137	88	3.262	2.138		
60<65	2.400	874	820		94	34	2.306	786		
65+	1.954	66	29		107	3	1.847	26		
Total	39.968	25.836	23.089		3.193	1.789	36.775	21.300		















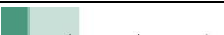


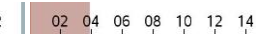


Région Bruxelles-Capitale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	692	268	208		98	35	594	173		
25<30	1.040	677	547		130	70	910	477		
30<35	1.281	917	757		174	99	1.107	658		
35<40	1.224	922	792		143	90	1.081	702		
40<45	1.289	1.056	937		165	114	1.124	823		
45<50	1.154	953	862		126	91	1.028	771		
50<55	1.225	1.014	934		160	120	1.065	814		
55<60	947	773	730		96	68	851	662		
60<65	533	341	325		47	28	486	297		
65+	378	26	17		33	6	345	11		
Total	9.763	6.947	6.109		1.172	721	8.591	5.388		

Tableau 2b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2018

Communauté flamande										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	11.409	6.392	5.337		1.251	480	10.158	4.857		
25<30	9.566	8.079	6.395		944	564	8.622	5.831		
30<35	8.688	7.220	5.774		640	357	8.048	5.417		
35<40	7.542	6.295	5.262		462	305	7.080	4.957		
40<45	6.262	5.260	4.510		375	216	5.887	4.294		
45<50	6.286	5.372	4.772		318	206	5.968	4.566		
50<55	6.791	5.692	5.190		308	208	6.483	4.982		
55<60	6.365	5.111	4.799		261	187	6.104	4.612		
60<65	3.977	1.406	1.288		165	71	3.812	1.217		
65+	2.589	96	41		101	0	2.488	41		
Total	69.475	50.923	43.368		4.825	2.594	64.650	40.774		

Communauté française										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	4.860	1.619	1.444		566	141	4.294	1.303		
25<30	6.864	3.908	3.445		886	372	5.978	3.073		
30<35	7.681	4.784	4.106		847	425	6.834	3.681		
35<40	7.133	4.900	4.272		718	390	6.415	3.882		
40<45	6.479	4.623	4.104		642	376	5.837	3.728		
45<50	5.605	4.091	3.694		463	273	5.142	3.421		
50<55	5.406	3.871	3.539		448	272	4.958	3.267		
55<60	4.396	3.011	2.813		265	156	4.131	2.657		
60<65	3.015	1.167	1.094		154	61	2.861	1.033		
65+	2.448	92	48		148	10	2.300	38		
Total	53.887	32.066	28.559		5.137	2.476	48.750	26.083		

Tableau 2c. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2018

Belgique										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	16.269	8.011	6.781		1.817	621	14.452	6.160		
25<30	16.430	11.987	9.840		1.830	936	14.600	8.904		
30<35	16.369	12.004	9.880		1.487	782	14.882	9.098		
35<40	14.675	11.195	9.534		1.180	695	13.495	8.839		
40<45	12.741	9.883	8.614		1.017	592	11.724	8.022		
45<50	11.891	9.463	8.466		781	479	11.110	7.987		
50<55	12.197	9.563	8.729		756	480	11.441	8.249		
55<60	10.761	8.122	7.612		526	343	10.235	7.269		
60<65	6.992	2.573	2.382		319	132	6.673	2.250		
65+	5.037	188	89		249	10	4.788	79		
Total	123.362	82.989	71.927		9.962	5.070	113.400	66.857		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 2a, 2b et 2c

Les tableaux 2a, 2b et 2c donnent la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2018). Pour une répartition par **province**, voir la **section IV. Annexe**.

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit de prêter (Total LTP) et ce dans chaque catégorie d'âge. En d'autres termes, au sein du groupe LTP ('Licensed To practice'), la proportion de PA ('Professionally Active') est donnée, et au sein du groupe PA, la proportion de PR ('Practising') est donnée. Les divers groupes d'analyse sont décrits en détail ci-dessous.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

La région d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant prêche le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif ou pour les aides-soignants inactifs en droit de prêter est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP (= Licensed to Practice) : Nombre de personnes disposant d'un diplôme d'aide-soignant **autorisés à exercer la profession** d'aide-soignant selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un diplôme d'aide-soignant et d'un visa. Par suite de retards éventuels lors de l'enregistrement dans le cadastre fédéral, certaines personnes n'ont pas (encore) reçu de visa, malgré le fait qu'elles disposent déjà d'un diplôme d'aide-soignant. Pour cette raison, toutes les personnes titulaires d'un diplôme d'aide-soignant sont reprises dans le groupe d'analyse LTP, sauf les personnes avec un diplôme supplémentaire dans les soins de santé. Nous supposons qu'elles exerceront la profession associée au diplôme le plus élevé obtenu. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un diplôme d'aide-soignant et d'un diplôme d'infirmier ne font pas partie du groupe d'analyse LTP.

Colonne 3 : PA (= Professionally Active) : Nombre d'aides-soignants **professionnellement actifs** selon leur catégorie d'âge. Un aide-soignant en droit de prêter (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2018 ou reprise au 31 décembre 2018 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2018.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR (= Practising) : Nombre d'aides-soignants **actifs dans les soins de santé** selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9) Font parties de ce groupe d'analyse les aides-soignants actifs du groupe d'analyse PA exerçant une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée au groupe d'analyse PR lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2018 et est active dans un secteur de soins de santé, OU est reprise au 31/12/2018 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2018 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé.

Tableau 3. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue de contact, 31/12/2018

		LTP		PA		PR	
Domicile	Langue de contact	N	% N	N	% N	N	% N
Région flamande	Néerlandais	67.139	95,83	49.849	96,03	42.462	95,84
	Français	2.923	4,17	2.062	3,97	1.843	4,16
		70.062	100,00	51.911	100,00	44.305	100,00
Région wallonne	Néerlandais	470	1,17	301	1,16	248	1,07
	Français	39.699	98,83	25.736	98,84	22.912	98,93
		40.169	100,00	26.037	100,00	23.160	100,00
Région Bruxelles-Capitale	Néerlandais	783	11,54	493	12,42	430	12,31
	Français	6.004	88,46	3.478	87,58	3.062	87,69
		6.787	100,00	3.971	100,00	3.492	100,00
Etranger & inconnu	Néerlandais	973	15,34	204	19,07	164	16,91
	Français	5.371	84,66	866	80,93	806	83,09
		6.344	100,00	1.070	100,00	970	100,00
Total	Néerlandais	69.365	56,23	50.847	61,27	43.304	60,21
	Français	53.997	43,77	32.142	38,73	28.623	39,79
		123.362	100,00	82.989	100,00	71.927	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 3

Le tableau 3 affiche la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) en fonction du domicile et de la langue de contact (au 31/12/2018).

Une distinction est établie entre les aides-soignants autorisés à exercer la profession (LTP), les aides-soignants actifs (PA) et les aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR).

Explication

Colonne 1 : Domicile : La catégorie de domicile 'Étranger & inconnu' comprend les praticiens professionnels dont le domicile est situé en dehors de la Belgique ou est inconnu.

Colonne 2 : Langue de contact : La langue dans laquelle la correspondance entre le professionnel et l'administration a lieu. Jusqu'en 2014, l'allemand n'était pas disponible comme langue de contact dans l'application du cadastre. Etant peu nombreux et les données disponibles non représentatives de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans le groupe avec la langue du diplôme 'française' dans ce rapport. Un tableau spécifique pour le groupe restreint de professionnels en Communauté germanophone est repris plus loin dans ce rapport. La méthodologie utilisée pour identifier ce groupe est présentée en légende du tableau en question.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants en droit d'exercer.

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs.

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par domicile et expriment la fraction que chaque langue de contact représente au sein des domiciles respectifs.

Tableau 4. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2018

		LTP		PA		PR	
Communauté	Sexe	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Homme	4.825	6,94	3.460	6,79	2.594	5,98
	Femme	64.650	93,06	47.463	93,21	40.774	94,02
		<u>69.475</u>	<u>100,00</u>	<u>50.923</u>	<u>100,00</u>	<u>43.368</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	Homme	5.137	9,53	2.912	9,08	2.476	8,67
	Femme	48.750	90,47	29.154	90,92	26.083	91,33
		<u>53.887</u>	<u>100,00</u>	<u>32.066</u>	<u>100,00</u>	<u>28.559</u>	<u>100,00</u>
Total	Homme	9.962	8,08	6.372	7,68	5.070	7,05
	Femme	113.400	91,92	76.617	92,32	66.857	92,95
		<u>123.362</u>	<u>100,00</u>	<u>82.989</u>	<u>100,00</u>	<u>71.927</u>	<u>100,00</u>

Tableau 5. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2018

		LTP		PA		PR	
Communauté	Nationalité + origine du diplôme	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	nat BE + dip BE	66.257	95,37	48.980	96,18	41.733	96,23
	nat BE + dip N-BE	86	0,12	47	0,09	32	0,07
	nat N-BE + dip BE	2.528	3,64	1.646	3,23	1.437	3,31
	nat N-BE + dip N-BE	604	0,87	250	0,49	166	0,38
		<u>69.475</u>	<u>100,00</u>	<u>50.923</u>	<u>100,00</u>	<u>43.368</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	nat BE + dip BE	43.836	81,35	28.459	88,75	25.298	88,58
	nat BE + dip N-BE	72	0,13	36	0,11	29	0,10
	nat N-BE + dip BE	8.803	16,34	3.276	10,22	3.019	10,57
	nat N-BE + dip N-BE	1.176	2,18	295	0,92	213	0,75
		<u>53.887</u>	<u>100,00</u>	<u>32.066</u>	<u>100,00</u>	<u>28.559</u>	<u>100,00</u>
Total	nat BE + dip BE	110.093	89,24	77.439	93,31	67.031	93,19
	nat BE + dip N-BE	158	0,13	83	0,10	61	0,08
	nat N-BE + dip BE	11.331	9,19	4.922	5,93	4.456	6,20
	nat N-BE + dip N-BE	1.780	1,44	545	0,66	379	0,53
		<u>123.362</u>	<u>100,00</u>	<u>82.989</u>	<u>100,00</u>	<u>71.927</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 4 et 5

Les tableaux 4 et 5 montrent la répartition des aides-soignants (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) selon la communauté (au 31/12/2018). Des sous-totaux sont indiqués par communauté afin de permettre une comparaison au sein de chaque communauté.

Le tableau 4 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 5 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine du diplôme: Combinaison de la nationalité (nat BE = belge, nat N-BE = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip BE = diplôme belge, dip N-BE = diplôme non belge) de l'individu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants en droit de prester (LTP).

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs (PA).

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Les pourcentages sont calculés par colonne et par communauté et expriment la fraction, que chaque sexe ou combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu, représente au sein de la communauté.

Tableau 6a. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2018

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	110.251	89,37	67.019	36.487	5.261	1.484	98,65	77.522	93,41	67.092	93,28
France	5.530	4,48	136	1.273	333	3.788	31,50	1.427	1,72	1.300	1,81
Pays-Bas	1.470	1,19	1.131	33	42	264	82,04	824	0,99	680	0,95
Allemagne	148	0,12	51	60	10	27	81,76	79	0,10	73	0,10
Luxembourg	49	0,04	1	12	1	35	28,57	6	<0,01	5	<0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	1.605	1,30	284	957	237	127	92,09	965	1,16	856	1,19
Europe de l'est	394	0,32	199	76	69	50	87,31	241	0,29	182	0,25
Europe de l'ouest	53	0,04	28	13	2	10	81,13	32	0,04	25	0,03
Europe du nord	28	0,02	14	6	5	3	89,29	19	0,02	13	0,02
Total Union europ. *	9.277	7,52	1.844	2.430	699	4.304	53,61	3.593	4,33	3.134	4,36
Afrique	2.898	2,35	710	1.122	734	332	88,54	1.385	1,67	1.272	1,77
Asie	294	0,24	232	21	21	20	93,20	194	0,23	168	0,23
Inconnu	260	0,21	25	49	20	166	36,15	66	0,08	60	0,08
Amérique	225	0,18	140	27	32	26	88,44	141	0,17	124	0,17
Europe - non UE	156	0,13	91	33	20	12	92,31	87	0,10	76	0,11
Océanie	1	<0,01	1	0	0	0	100,00	1	<0,01	1	<0,01
Total général	123.362	100,00	70.062	40.169	6.787	6.344	94,86	82.989	100,00	71.927	100,00

Tableau 6b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2018

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	66.343	95,49	64.692	445	652	554	99,16	49.027	96,28	41.765	96,30
Pays-Bas	1.422	2,05	1.121	11	33	257	81,93	800	1,57	660	1,52
France	102	0,15	36	11	5	50	50,98	46	0,09	36	0,08
Allemagne	60	0,09	45	7	1	7	88,33	39	0,08	33	0,08
Luxembourg	1	<0,01	0	1	0	0	100,00	1	<0,01	1	<0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	249	0,36	215	7	14	13	94,78	165	0,32	145	0,33
Europe de l'est	201	0,29	174	1	9	17	91,54	138	0,27	105	0,24
Europe de l'ouest	27	0,04	24	0	0	3	88,89	21	0,04	18	0,04
Europe du nord	14	0,02	11	0	0	3	78,57	11	0,02	7	0,02
Total Union europ. *	2.076	2,99	1.626	38	62	350	83,14	1.221	2,40	1.005	2,32
Afrique	494	0,71	405	9	66	14	97,17	319	0,63	285	0,66
Asie	260	0,37	231	0	14	15	94,23	181	0,36	157	0,36
Amérique	152	0,22	133	0	5	14	90,79	104	0,20	94	0,22
Europe - non UE	99	0,14	87	2	4	6	93,94	56	0,11	50	0,12
Inconnu	50	0,07	20	0	4	26	48,00	14	0,03	11	0,03
Océanie	1	<0,01	1	0	0	0	100,00	1	<0,01	1	<0,01
Total général	69.475	100,00	67.195	494	807	979	98,59	50.923	100,00	43.368	100,00

Tableau 6c. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2018

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	43.908	81,48	2.327	36.042	4.609	930	97,88	28.495	88,86	25.327	88,68
France	5.428	10,07	100	1.262	328	3.738	31,13	1.381	4,31	1.264	4,43
Allemagne	88	0,16	6	53	9	20	77,27	40	0,12	40	0,14
Pays-Bas	48	0,09	10	22	9	7	85,42	24	0,07	20	0,07
Luxembourg	48	0,09	1	11	1	35	27,08	5	0,02	4	0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	1.356	2,52	69	950	223	114	91,59	800	2,49	711	2,49
Europe de l'est	193	0,36	25	75	60	33	82,90	103	0,32	77	0,27
Europe de l'ouest	26	0,05	4	13	2	7	73,08	11	0,03	7	0,02
Europe du nord	14	0,03	3	6	5	0	100,00	8	0,02	6	0,02
Total Union europ. *	7.201	13,36	218	2.392	637	3.954	45,09	2.372	7,40	2.129	7,45
Afrique	2.404	4,46	305	1.113	668	318	86,77	1.066	3,32	987	3,46
Inconnu	210	0,39	5	49	16	140	33,33	52	0,16	49	0,17
Amérique	73	0,14	7	27	27	12	83,56	37	0,12	30	0,11
Europe - non UE	57	0,11	4	31	16	6	89,47	31	0,10	26	0,09
Asie	34	0,06	1	21	7	5	85,29	13	0,04	11	0,04
Total général	53.887	100,00	2.867	39.675	5.980	5.365	90,04	32.066	100,00	28.559	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 6a, 6b et 6c

Les tableaux 6a, 6b et 6c présentent la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile (au 31/12/2018), pour la Belgique (a), pour la Communauté flamande (b) et pour la Communauté française (c).

Explication

Colonne 1 : Pour des raisons liées au respect de la vie privée, les nationalités ont été regroupées en grandes catégories lorsqu'un nombre réduit d'individus d'un pays spécifique est présent. Quand un pays n'est pas spécifiquement indiqué, la catégorisation suivante est utilisée :

- Europe du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède ;
- Europe de l'Est : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, République tchèque et Slovaquie ;
- Europe du Sud : Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal ;
- Europe de l'Ouest : Allemagne, Autriche, France, Grande-Bretagne, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse ;
- * Total Union européenne : Ce groupe se compose des pays de l'Union européenne, exception faite de la Belgique. Outre les pays membres de l'UE, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également inclus.

Colonnes 2 et 3 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants en droit d'exercer.

Colonnes 4 à 7 : Domicile : Nombre d'aides-soignants autorisés à exercer la profession d'aide-soignant par région de domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-BE = domicile hors Belgique).

Colonne 8 : % Dom. Belg. : Pourcentage d'aides-soignants (LTP) domiciliés en Belgique (somme des colonnes 4 à 6 sur la colonne 2).

Colonnes 9 et 10 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs.

Colonnes 11 et 12 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque nationalité représente au sein du groupe d'analyse.

SECTION II. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES AIDES-SOIGNANTS

Tableau 7. Répartition des aides-soignants professionnellement actifs (PA) selon le lieu d'activité et le statut professionnel, 31/12/2018

Lieu d'activité	Statut professionnel	PA		Age			Communauté		Domicile			
		N	% N	<35	35<50	50+	FL	FR	RF	RW	RBC	N-BE
Région flamande	Salarié exclusif	47.115	93,87	20.191	15.551	11.373	46.566	549	46.387	260	260	208
	Statut combiné	1.770	3,53	703	709	358	1.754	16	1.751	12	5	2
	Indépendant exclusif	1.309	2,61	489	533	287	1.268	41	1.309	0	0	0
		<u>50.194</u>	<u>100,00</u>	<u>21.383</u>	<u>16.793</u>	<u>12.018</u>	<u>49.588</u>	<u>606</u>	<u>49.447</u>	<u>272</u>	<u>265</u>	<u>210</u>
Région wallonne	Salarié exclusif	24.482	94,76	8.443	10.142	5.897	172	24.310	265	23.332	74	811
	Statut combiné	818	3,17	195	429	194	4	814	9	796	4	9
	Indépendant exclusif	536	2,07	114	241	181	10	526	0	536	0	0
		<u>25.836</u>	<u>100,00</u>	<u>8.752</u>	<u>10.812</u>	<u>6.272</u>	<u>186</u>	<u>25.650</u>	<u>274</u>	<u>24.664</u>	<u>78</u>	<u>820</u>
Région Bruxelles-Capitale	Salarié exclusif	6.672	96,04	1.810	2.796	2.066	1.111	5.561	2.114	1.054	3.476	28
	Statut combiné	202	2,91	35	106	61	31	171	76	47	79	0
	Indépendant exclusif	73	1,05	17	29	27	1	72	0	0	73	0
		<u>6.947</u>	<u>100,00</u>	<u>1.862</u>	<u>2.931</u>	<u>2.154</u>	<u>1.143</u>	<u>5.804</u>	<u>2.190</u>	<u>1.101</u>	<u>3.628</u>	<u>28</u>
Etranger & inconnu	Indépendant exclusif	12	100,00	5	5	2	6	6	0	0	0	12
		<u>12</u>	<u>100,00</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>2</u>	<u>6</u>	<u>6</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>12</u>
Total	Salarié exclusif	78.269	94,31	30.444	28.489	19.336	47.849	30.420	48.766	24.646	3.810	1.047
	Statut combiné	2.790	3,36	933	1.244	613	1.789	1.001	1.836	855	88	11
	Indépendant exclusif	1.930	2,33	625	808	497	1.285	645	1.309	536	73	12
		<u>82.989</u>	<u>100,00</u>	<u>32.002</u>	<u>30.541</u>	<u>20.446</u>	<u>50.923</u>	<u>32.066</u>	<u>51.911</u>	<u>26.037</u>	<u>3.971</u>	<u>1.070</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 7

Le tableau 7 montre la répartition d'aides-soignants professionnellement actifs (PA = Professionally Active) selon la région du lieu de travail et le statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné ou indépendant exclusif). Des sous-totaux sont indiqués par région afin de permettre une comparaison au sein de chaque région et entre les régions. Ces aides-soignants actifs sont également répartis selon l'âge, la communauté et le domicile.

La région d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est la région de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonne 1 : Lieu d'activité d'aide-soignant.

Colonne 2 : Statut professionnel d'aide-soignant (indépendant exclusif, statut combiné ou salarié exclusif).

Colonnes 3 et 4 : PA : N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs (PA). Le pourcentage est calculé par colonne et par région et exprime la fraction que chaque statut professionnel représente au sein de la région.

Colonnes 5 à 7 : Age : Nombres par catégorie d'âge.

Colonnes 8 et 9 : Communauté : Nombres par communauté (FL = Communauté flamande ; FR = Communauté française).

Colonnes 10 à 13 : Domicile : Nombres par région du domicile (RF = Région flamande; RW = Région wallonne; RBC = Région de Bruxelles-Capitale; N-BE = domicile hors Belgique).

Tableau 8. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2018

	PR	Statut professionnel			Nationalité		Sexe	
	N	% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme
Région d'activité								
Région flamande	42.728	96,4	3,5	0,1	96,3	99,5	6,0	94,0
Région wallonne	23.089	96,7	3,2	0,1	90,3	99,3	7,7	92,3
Région Bruxelles-Capitale	6.109	97,1	2,8	0,1	83,7	98,4	11,8	88,2
Etranger & inconnu	1	.	.	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0
Communauté								
Communauté flamande	43.368	96,4	3,5	0,1	96,3	99,5	6,0	94,0
Communauté française	28.559	96,8	3,1	0,1	88,7	99,2	8,7	91,3
Total								
Belgique	71.927	96,5	3,3	0,1	93,3	99,4	7,0	93,0

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 8

*Ce tableau décrit les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2018). Pour une répartition par **province**, voir la **section IV. Annexe**.*

La région d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

La somme du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étranger & inconnu est égale à la somme du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en Belgique.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié exclusif au 31/12/2018.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2018.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant exclusif au 31/12/2018.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.

Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 9. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs (PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2018

Communauté	Sexe	PA			PR		
		N	ETP Tot.	ETP Moy.	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	Homme	3.460	2.759	0,80	2.594	2.174	0,84
	Femme	47.463	32.295	0,68	40.774	28.637	0,70
Communauté française	Homme	2.912	2.284	0,78	2.476	2.001	0,81
	Femme	29.154	19.626	0,67	26.083	17.792	0,68
Total	Homme	6.372	5.042	0,79	5.070	4.175	0,82
	Femme	76.617	51.921	0,68	66.857	46.429	0,69

Tableau 10. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs (PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2018

Communauté	Nationalité + origine du diplôme	PA			PR		
		N	ETP Tot.	ETP Moy.	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	nat BE + dip BE	48.980	33.795	0,69	41.733	29.669	0,71
	nat BE + dip N-BE	47	32	0,69	32	25	0,79
	nat N-BE + dip BE	1.646	1.077	0,65	1.437	1.003	0,70
	nat N-BE + dip N-BE	250	150	0,60	166	113	0,68
Communauté française	nat BE + dip BE	28.459	19.500	0,69	25.298	17.533	0,69
	nat BE + dip N-BE	36	28	0,77	29	23	0,79
	nat N-BE + dip BE	3.276	2.193	0,67	3.019	2.088	0,69
	nat N-BE + dip N-BE	295	190	0,64	213	148	0,69
Total	nat BE + dip BE	77.439	53.295	0,69	67.031	47.203	0,70
	nat BE + dip N-BE	83	60	0,72	61	48	0,79
	nat N-BE + dip BE	4.922	3.270	0,66	4.456	3.091	0,69
	nat N-BE + dip N-BE	545	339	0,62	379	261	0,69

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 9 et 10

Les tableaux 9 et 10 présentent la distribution des aides-soignants selon leur participation sur le marché du travail, dans chaque communauté. Les ETPs (en volume et moyenne) sont également repris.
Le tableau 9 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 10 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine du diplôme: Combinaison de la nationalité (nat BE = belge, nat N-BE = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip BE = diplôme belge, dip N-BE = diplôme non belge).

Colonne 3 : PA : N : Nombre d'aides-soignants professionnellement actifs (PA = Professionally Active) au 31/12/2018.

Colonne 4 : PA : ETP Tot. : Nombre d'Equivalentes Temps Plein prestés dans le cadre ONSS ou INAMI par les aides-soignants professionnellement actifs (PA).

Colonne 5 : PA : ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les aides-soignants professionnellement actifs (PA) (PA ETP Tot. / N).

Colonne 6 : PR : N : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) au 31/12/2018.

Colonne 7 : PR : ETP Tot. : Nombre d'Equivalentes Temps Plein prestés dans le cadre ONSS ou INAMI par les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 8 : PR : ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) (PR ETP Tot. / N).

Tableau 11. Répartition des aides-soignants actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2018

		ONSS									
		Santé		Enseign.		Public		Autres secteurs		Total	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région d'activité											
Région flamande	<30	11.581	0,74	131	0,67	125	0,83	2.489	0,61	13.978	0,74
	30<45	15.365	0,71	295	0,60	240	0,69	2.470	0,59	17.987	0,71
	45<60	14.443	0,68	134	0,50	172	0,62	1.018	0,53	15.505	0,68
	60+	1.279	0,66	6	0,37	13	0,50	89	0,25	1.369	0,64
	Tot	42.668	0,71	566	0,59	550	0,70	6.066	0,58	48.839	0,71
Région wallonne	<30	4.269	0,60	39	0,63	52	0,60	428	0,55	4.739	0,60
	30<45	10.138	0,66	129	0,63	190	0,69	970	0,56	11.328	0,66
	45<60	7.813	0,70	78	0,61	125	0,62	434	0,50	8.336	0,70
	60+	840	0,70	0	0	8	0,52	25	0,43	868	0,70
	Tot	23.060	0,66	246	0,62	375	0,65	1.857	0,54	25.271	0,66
Région Bruxelles-Capitale	<30	755	0,75	26	0,68	36	0,87	137	0,58	937	0,74
	30<45	2.485	0,79	66	0,77	101	0,90	264	0,56	2.865	0,79
	45<60	2.523	0,85	24	0,63	37	0,88	168	0,51	2.711	0,84
	60+	342	0,81	4	0,42	4	0,79	8	0,21	355	0,80
	Tot	6.105	0,81	120	0,71	178	0,89	577	0,55	6.868	0,80
Communauté											
Communauté flamande	<30	11.720	0,74	147	0,67	145	0,83	2.537	0,61	14.193	0,74
	30<45	15.516	0,71	326	0,61	274	0,72	2.442	0,59	18.171	0,71
	45<60	14.747	0,69	144	0,52	177	0,64	1.000	0,52	15.805	0,69
	60+	1.328	0,66	9	0,35	14	0,53	90	0,24	1.421	0,64
	Tot	43.311	0,71	626	0,60	610	0,72	6.069	0,58	49.590	0,71
Communauté française	<30	4.885	0,62	49	0,64	68	0,67	517	0,52	5.461	0,62
	30<45	12.472	0,68	164	0,66	257	0,74	1.262	0,56	14.009	0,68
	45<60	10.032	0,74	92	0,61	157	0,66	620	0,51	10.747	0,73
	60+	1.133	0,74	1	0,79	11	0,59	32	0,42	1.171	0,73
	Tot	28.522	0,69	306	0,64	493	0,70	2.431	0,53	31.388	0,69
Total											
Belgique	<30	16.605	0,71	196	0,66	213	0,78	3.054	0,60	19.654	0,71
	30<45	27.988	0,70	490	0,63	531	0,73	3.704	0,58	32.180	0,70
	45<60	24.779	0,71	236	0,55	334	0,65	1.620	0,52	26.552	0,70
	60+	2.461	0,70	10	0,39	25	0,56	122	0,29	2.592	0,68
	Tot	71.833	0,70	932	0,61	1.103	0,71	8.500	0,57	80.978	0,70

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 11

Ce tableau présente le nombre total d'aides-soignants actifs (PA) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région d'activité ou la communauté et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Pour les aides-soignants salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

Le secteur de la santé, indiqué en bleu/vert, est présenté plus en détail dans le tableau suivant.

Attention ! Certains aides-soignants peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur de santé avec une activité dans le secteur de l'enseignement sera comptée une fois dans la colonne 'Santé' et une fois à la colonne 'Enseignement'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total'. Par conséquent, la somme des secteurs peut être supérieure au N du total.

La région d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'aides-soignants salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale est égale à la somme du nombre d'aides-soignants salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'aides-soignants salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total d'aides-soignants actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents secteurs ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur.

Pour chaque secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Santé : Hôpitaux, maisons de repos, soins à domicile, services sociaux, CPAS, services de prérogative public (défense, services du feu, police,...)

Enseign. : Enseignement: les différents niveaux de l'enseignement

Public : Secteur public: services fédéraux et régionaux, administration générale

Autre : Catégories restantes (activités industrielles variées, activités des agences de travail...)

N : nombre d'aides-soignants actifs ayant une activité professionnelle dans un secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Tableau 12. Répartition des aides-soignants salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2018

		ONSS													
		Secteur de soins de santé													
		Hôpital		MR(S)		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région d'activité															
Région flamande	<30	967	0,79	7.079	0,73	238	0,57	1.581	0,78	1.650	0,72	142	0,87	11.581	0,74
	30<45	1.936	0,74	7.564	0,70	368	0,58	2.215	0,73	3.193	0,70	160	0,78	15.365	0,71
	45<60	2.646	0,71	6.307	0,67	255	0,56	2.775	0,67	2.469	0,71	83	0,73	14.443	0,68
	60+	355	0,70	512	0,62	17	0,58	270	0,67	126	0,68	4	0,54	1.279	0,66
	Tot	5.904	0,73	21.462	0,70	878	0,57	6.841	0,71	7.438	0,71	389	0,80	42.668	0,71
Région wallonne	<30	939	0,63	2.119	0,52	174	0,61	566	0,66	494	0,71	31	0,76	4.269	0,60
	30<45	2.720	0,70	4.368	0,59	301	0,63	1.512	0,70	1.239	0,69	87	0,80	10.138	0,66
	45<60	2.740	0,72	2.691	0,66	173	0,63	1.487	0,73	728	0,68	51	0,74	7.813	0,70
	60+	414	0,72	230	0,67	9	0,60	141	0,72	47	0,64	3	0,70	840	0,70
	Tot	6.813	0,70	9.408	0,60	657	0,62	3.706	0,71	2.508	0,69	172	0,77	23.060	0,66
Région Bruxelles-Capitale	<30	149	0,80	403	0,66	13	0,78	85	0,87	73	0,84	38	0,97	755	0,75
	30<45	600	0,78	1.136	0,74	27	0,77	463	0,84	251	0,79	62	0,89	2.485	0,79
	45<60	752	0,79	879	0,83	9	0,82	566	0,87	353	0,83	23	0,88	2.523	0,85
	60+	137	0,74	103	0,81	1	0,22	72	0,89	32	0,86	1	1,00	342	0,81
	Tot	1.638	0,78	2.521	0,76	50	0,77	1.186	0,86	709	0,82	124	0,91	6.105	0,81
Communauté															
Communauté flamande	<30	996	0,79	7.123	0,73	243	0,57	1.580	0,78	1.691	0,73	161	0,88	11.720	0,74
	30<45	1.975	0,75	7.543	0,70	376	0,58	2.224	0,73	3.293	0,70	175	0,79	15.516	0,71
	45<60	2.813	0,71	6.314	0,67	254	0,56	2.828	0,67	2.536	0,71	94	0,76	14.747	0,69
	60+	390	0,69	513	0,62	18	0,56	281	0,68	126	0,67	5	0,63	1.328	0,66
	Tot	6.174	0,73	21.493	0,70	891	0,57	6.913	0,71	7.646	0,71	435	0,81	43.311	0,71
Communauté française	<30	1.059	0,65	2.478	0,54	182	0,62	652	0,69	526	0,72	50	0,85	4.885	0,62
	30<45	3.281	0,71	5.525	0,63	320	0,64	1.966	0,74	1.390	0,70	134	0,83	12.472	0,68
	45<60	3.325	0,74	3.563	0,70	183	0,63	2.000	0,76	1.014	0,72	63	0,76	10.032	0,74
	60+	516	0,73	332	0,71	9	0,60	202	0,77	79	0,74	3	0,70	1.133	0,74
	Tot	8.181	0,71	11.898	0,63	694	0,63	4.820	0,74	3.009	0,71	250	0,81	28.522	0,69
Total															
Belgique	<30	2.055	0,72	9.601	0,68	425	0,59	2.232	0,75	2.217	0,73	211	0,87	16.605	0,71
	30<45	5.256	0,72	13.068	0,67	696	0,61	4.190	0,73	4.683	0,70	309	0,81	27.988	0,70
	45<60	6.138	0,73	9.877	0,68	437	0,59	4.828	0,71	3.550	0,71	157	0,76	24.779	0,71
	60+	906	0,71	845	0,65	27	0,57	483	0,72	205	0,70	8	0,66	2.461	0,70
	Tot	14.355	0,72	33.391	0,67	1.585	0,60	11.733	0,73	10.655	0,71	685	0,81	71.833	0,70

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 12

Ce tableau présente le nombre total d'aides-soignants actifs (PA) dans le secteur des soins de santé ou practising (PR) et l'ETP moyen, selon la région d'activité ou la communauté (pour une répartition par **province**, voir la section **IV. Annexe**) et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Ce tableau donne un aperçu des différents sous-secteurs des soins de santé. Il offre une vue détaillée de la colonne 'Santé' du tableau précédent.

L'ETP des aides-soignants salariés actifs dans un secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour les secteurs des soins de santé.

Attention ! Certains aides-soignants peuvent être actifs dans plusieurs sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital' et une fois à la colonne 'Soins à domicile'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total santé'. Par conséquent, la somme des sous-secteurs peut être supérieure au N du total santé.

La région d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'aides-soignants salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale est égale à la somme du nombre d'aides-soignants salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'aides-soignants salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total des aides-soignants actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents sous-secteurs des soins de santé ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque sous-secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Hôpital : Hôpitaux généraux, gériatriques, spécialisés, psychiatriques et autres services hospitaliers

MR(S) : Maisons de repos et de soins,

Soins à domicile : Activités infirmiers

CPAS : CPAS (y compris les maisons de repos et les services d'aide à domicile organisées par le CPAS).

Aide : Aide sociale: 'welfare', aide à la personne, institutions pour personnes handicapées (adultes ou mineures) avec ou sans logement, autres formes d'assistance sociale sans logement,...

Autre santé : Pratiques des dentistes ou spécialistes, activités laboratoires, activités sages-femmes,...

N : nombre d'aides-soignants actifs ayant une activité professionnelle dans un sous-secteur de la santé.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Tableau 13a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2018

Région flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	5.170	3.888,3	0,75	98	68,4	0,70	6	6,0	1,00	
25<30	6.071	4.497,3	0,74	242	165,2	0,68	8	8,0	1,00	
30<35	5.490	3.931,6	0,72	213	137,2	0,64	8	8,0	1,00	
35<40	5.005	3.558,9	0,71	211	136,1	0,64	10	10,0	1,00	
40<45	4.235	3.001,9	0,71	214	145,0	0,68	8	8,0	1,00	
45<50	4.520	3.199,3	0,71	185	122,8	0,66	6	6,0	1,00	
50<55	4.899	3.392,2	0,69	190	126,4	0,67	3	3,0	1,00	
55<60	4.539	2.982,3	0,66	112	69,6	0,62	5	5,0	1,00	
60<65	1.202	796,5	0,66	35	22,7	0,65	0	0,0	0	
65+	42	23,6	0,56	0	0,0	0	1	1,0	1,00	
	41.173	29.271,9	0,71	1.500	993,5	0,66	55	55,0	1,00	

Région wallonne										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.284	727,3	0,57	14	7,8	0,56	1	1,0	1,00	
25<30	2.900	1.777,4	0,61	71	43,3	0,61	1	1,0	1,00	
30<35	3.330	2.121,1	0,64	81	51,5	0,64	1	1,0	1,00	
35<40	3.388	2.232,7	0,66	123	77,8	0,63	4	4,0	1,00	
40<45	3.088	2.105,2	0,68	128	85,3	0,67	4	4,0	1,00	
45<50	2.760	1.948,9	0,71	133	93,4	0,70	0	0,0	0	
50<55	2.603	1.825,2	0,70	98	67,6	0,69	2	2,0	1,00	
55<60	2.161	1.499,4	0,69	59	38,9	0,66	6	6,0	1,00	
60<65	791	555,5	0,70	26	20,4	0,78	3	3,0	1,00	
65+	22	14,0	0,64	1	1,0	1,00	6	6,0	1,00	
	22.327	14.806,6	0,66	734	486,9	0,66	28	28,0	1,00	

Région Bruxelles-Capitale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	206	148,9	0,72	2	2,0	1,00	0	0,0	0	
25<30	540	412,5	0,76	7	4,8	0,68	0	0,0	0	
30<35	736	566,2	0,77	20	15,3	0,76	1	1,0	1,00	
35<40	757	595,8	0,79	35	26,3	0,75	0	0,0	0	
40<45	918	754,0	0,82	19	14,5	0,76	0	0,0	0	
45<50	827	693,6	0,84	34	28,8	0,85	1	1,0	1,00	
50<55	904	783,8	0,87	29	22,2	0,76	1	1,0	1,00	
55<60	713	596,8	0,84	16	13,6	0,85	1	1,0	1,00	
60<65	316	257,5	0,81	9	7,0	0,78	0	0,0	0	
65+	15	11,8	0,79	2	1,3	0,63	0	0,0	0	
	5.932	4.820,9	0,81	173	135,7	0,78	4	4,0	1,00	

Etranger ou inconnu										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
25<30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
30<35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
35<40	0	0,0	0	0	0,0	0	1	1,0	1,00	
40<45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
45<50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
50<55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
55<60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
60<65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	0	0,0	0	0	0,0	0	1	1,0	1,00	

Tableau 13b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2018

Communauté flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	5.233	3.938,8	0,75	99	69,4	0,70	5	5,0	1,00	
25<30	6.145	4.556,2	0,74	243	165,4	0,68	7	7,0	1,00	
30<35	5.551	3.978,7	0,72	215	137,7	0,64	8	8,0	1,00	
35<40	5.041	3.581,9	0,71	210	135,0	0,64	11	11,0	1,00	
40<45	4.288	3.045,7	0,71	214	145,4	0,68	8	8,0	1,00	
45<50	4.577	3.249,5	0,71	190	127,3	0,67	5	5,0	1,00	
50<55	4.994	3.467,5	0,69	193	128,4	0,67	3	3,0	1,00	
55<60	4.682	3.084,2	0,66	113	70,3	0,62	4	4,0	1,00	
60<65	1.251	829,9	0,66	37	24,3	0,66	0	0,0	0	
65+	39	22,6	0,58	1	1,0	1,00	1	1,0	1,00	
	41.801	29.754,8	0,71	1.515	1.004,1	0,66	52	52,0	1,00	

Communauté française										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.427	825,8	0,58	15	8,8	0,58	2	2,0	1,00	
25<30	3.366	2.131,1	0,63	77	47,9	0,62	2	2,0	1,00	
30<35	4.005	2.640,1	0,66	99	66,3	0,67	2	2,0	1,00	
35<40	4.109	2.805,4	0,68	159	105,3	0,66	4	4,0	1,00	
40<45	3.953	2.815,3	0,71	147	99,3	0,68	4	4,0	1,00	
45<50	3.530	2.592,3	0,73	162	117,8	0,73	2	2,0	1,00	
50<55	3.412	2.533,8	0,74	124	87,8	0,71	3	3,0	1,00	
55<60	2.731	1.994,4	0,73	74	51,9	0,70	8	8,0	1,00	
60<65	1.058	779,6	0,74	33	25,8	0,78	3	3,0	1,00	
65+	40	26,8	0,67	2	1,3	0,63	6	6,0	1,00	
	27.631	19.144,6	0,69	892	612,0	0,69	36	36,0	1,00	

Tableau 13c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2018

	Belgique									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	6.660	4.764,5	0,72	114	78,2	0,69	7	7,0	1,00	
25<30	9.511	6.687,2	0,70	320	213,3	0,67	9	9,0	1,00	
30<35	9.556	6.618,9	0,69	314	203,9	0,65	10	10,0	1,00	
35<40	9.150	6.387,3	0,70	369	240,2	0,65	15	15,0	1,00	
40<45	8.241	5.861,0	0,71	361	244,8	0,68	12	12,0	1,00	
45<50	8.107	5.841,8	0,72	352	245,1	0,70	7	7,0	1,00	
50<55	8.406	6.001,2	0,71	317	216,2	0,68	6	6,0	1,00	
55<60	7.413	5.078,6	0,69	187	122,1	0,65	12	12,0	1,00	
60<65	2.309	1.609,5	0,70	70	50,1	0,72	3	3,0	1,00	
65+	79	49,4	0,63	3	2,3	0,75	7	7,0	1,00	
	69.432	48.899,4	0,70	2.407	1.616,1	0,67	88	88,0	1,00	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 13a, 13b et 13c

Les tableaux 13a, 13b et 13c donnent une image de l'activité d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2018).

Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS du secteur de la santé, la couleur bleue la partie prestée par les aides-soignants combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS du secteur de la santé et comme indépendant dans le secteur de la santé, et la couleur rose indique la partie prestée par les aides-soignants avec un statut exclusif d'indépendant dans le secteur de la santé des soins médicaux. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

La région d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile. La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

L'ETP des aides-soignants salariés actifs dans un secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour les secteurs des soins de santé.

Par raison des données manquantes, un ETP fictif et réaliste de 1 est attribué à chaque aide-soignant ayant un statut indépendant exclusif dans les soins de santé. Lorsqu'une personne combine une activité indépendante dans les soins de santé avec une activité salariée dans les soins de santé ou non, l'ETP indépendant est déterminé de telle sorte que la somme de l'ETP salarié et indépendant n'est pas supérieure à 1.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque statut professionnel.

Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.

Tableau 14. Répartition des aides-soignants actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2018

Lieu d'activité ou communauté	PA		PR					Age			Sexe
	N ¹	Dens. N ¹	N ²	Dens. N ²	ETP Tot.	Dens. ETP	ETP Moy.	% N ² <35	% N ² 35<50	% N ² 50+	% N ² Fem.
Province d'activité											
Bruxelles	6.947	57,48	6.109	50,55	4.961	41,05	0,81	24,75	42,41	32,84	88,20
Flandre occidentale	10.370	86,72	8.736	73,06	6.306	52,73	0,72	44,36	31,96	23,68	95,03
Flandre orientale	11.830	78,08	10.215	67,42	7.609	50,22	0,74	40,27	33,66	26,07	94,07
Brabant flamand	7.145	62,34	6.274	54,74	4.616	40,27	0,74	38,43	34,41	27,16	92,62
Anvers	14.128	76,04	11.999	64,58	8.377	45,09	0,70	39,54	34,14	26,33	93,84
Limbourg	6.721	76,90	5.504	62,97	3.414	39,06	0,62	39,28	34,68	26,04	94,22
Hainaut	10.526	78,30	9.567	71,17	6.520	48,51	0,68	33,50	42,34	24,16	92,01
Brabant wallon	2.113	52,35	1.889	46,80	1.352	33,49	0,72	31,66	40,87	27,47	90,52
Namur	3.391	68,60	3.020	61,09	1.939	39,23	0,64	36,66	40,13	23,21	92,68
Liège	8.018	72,43	7.042	63,61	4.540	41,01	0,64	32,22	42,03	25,75	92,15
Luxembourg	1.788	62,82	1.571	55,19	970	34,08	0,62	32,08	40,29	27,63	95,42
Etranger & Inconnu	12	0	1	0	1	0	1,00	0,00	100,00	0,00	100,00
Région d'activité											
Région flamande	50.194	76,18	42.728	64,85	30.320	46,02	0,71	40,50	33,69	25,81	94,01
Région wallonne	25.836	71,10	23.089	63,54	15.321	42,16	0,66	33,28	41,70	25,02	92,25
Rég. Bruxelles-Cap.	6.947	57,48	6.109	50,55	4.961	41,05	0,81	24,75	42,41	32,84	88,20
Étranger & Inconnu	12	0	1	0	1	0	1,00	0,00	100,00	0,00	100,00
Communauté											
Communauté flamande	50.923	74,55	43.368	63,49	30.811	45,11	0,71	40,37	33,54	26,10	94,02
Communauté française	32.066	69,70	28.559	62,08	19.793	43,02	0,69	31,50	42,26	26,24	91,33
Total											
Belgique	82.989	72,60	71.927	62,92	50.603	44,27	0,70	36,84	37,00	26,15	92,95

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 14

Le tableau 14 présente la distribution géographique des aides-soignants sur le territoire belge, par lieu d'activité (province et région) et par communauté.

Les différentes densités (par 10.000 habitants) de professionnels sont reprises, ainsi que les ETPs (en volume et moyenne), pour les différents niveaux administratifs (province, région et pays) du lieu d'activité et pour la communauté.

Le lieu d'activité (région ou province) pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est le lieu du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Pour le calcul des densités, la répartition de la population belge entre communautés utilisée pour la région Bruxelles-Capitale est de 20% pour la Communauté flamande et 80% pour la Communauté française. Dans ce tableau, la population de référence est la population entière belge.

Explication

Colonne 2 : PA N¹ : Nombre d'aides-soignants professionnellement actifs.

Colonne 3 : PA Dens. N¹ : Densité : (PA N¹ / population 01/01/2019) x 10.000.

Colonne 4 : PR N² : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Colonne 5 : PR Dens. N² : Densité : (PR N² / population 01/01/2019) x 10.000.

Colonne 6 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS par les aides-soignants actifs dans les soins de santé.

Colonne 7 : PR Dens ETP. : Densité : (PR ETP Tot. / population 01/01/2019) x 10.000.

Colonne 8 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés dans le cadre ONSS par les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR ETP Tot. / PR N²).

Colonnes 9, 10 & 11 : Age : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR N²) selon la catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).

Colonne 12 : Sexe : % N² Fem. : Pourcentage de femmes parmi les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR N²).

SECTION III. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Tableau 15. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut professionnel, 31/12/2018

Statut professionnel	LTP	PA		PR		Age			Genre		Nationalité	
	N	N	ETP Tot.	N	ETP Tot.	<30	30<40	40<50	H	F	BE	N-BE
Salarié exclusif	462	462	287	428	272	159	268	1	25	403	394	34
Statut combiné	16	16	10	13	7	2	11	0	0	13	12	1
Indépendant exclusif	9	9	0	1	1	0	1	0	0	1	1	0
Inactif	255	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	742	487	297	442	280	161	280	1	25	417	407	35

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 15

Le tableau 15 affiche la répartition des aides-soignants (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) de la Communauté germanophone en fonction de leur statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif) au 31/12/2018.

L'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier correctement les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une commune relevant de la Communauté germanophone.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif).

Colonne 2 : LTP : N : Nombre de personnes en droit de prester (LTP).

Colonnes 3 et 4 : PA : N et ETP Tot. : Nombre d'aides-soignants professionnellement actifs (PA) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 5 et 6 : PR : N et ETP Tot. : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 7 à 9 : Age : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge.

Colonnes 10 et 11 : Genre : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) selon le sexe (H = homme ; F = femme).

Colonnes 12 et 13 : Nationalité : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = non Belge).

SECTION IV. ANNEXE

Tableau 16. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par lieu d'activité, 31/12/2018

Flandre occidentale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	2.580	1.540	1.283		264	93	2.316	1.190		
25<30	2.097	1.828	1.421		198	127	1.899	1.294		
30<35	1.755	1.495	1.171		112	60	1.643	1.111		
35<40	1.393	1.206	989		73	43	1.320	946		
40<45	1.149	978	848		58	33	1.091	815		
45<50	1.213	1.075	955		39	20	1.174	935		
50<55	1.182	1.013	926		46	27	1.136	899		
55<60	1.167	971	914		32	23	1.135	891		
60<65	784	250	226		20	8	764	218		
65+	524	14	3		6	0	518	3		
Total	13.844	10.370	8.736		848	434	12.996	8.302		

Flandre orientale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	2.627	1.496	1.250		283	111	2.344	1.139		
25<30	2.117	1.800	1.462		196	123	1.921	1.339		
30<35	2.032	1.714	1.402		150	86	1.882	1.316		
35<40	1.810	1.513	1.291		110	72	1.700	1.219		
40<45	1.442	1.223	1.049		80	48	1.362	1.001		
45<50	1.458	1.242	1.098		74	47	1.384	1.051		
50<55	1.591	1.335	1.246		69	52	1.522	1.194		
55<60	1.515	1.189	1.142		62	54	1.453	1.088		
60<65	991	290	262		39	13	952	249		
65+	636	28	13		13	0	623	13		
Total	16.219	11.830	10.215		1.076	606	15.143	9.609		

Anvers										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	2.934	1.652	1.378		301	120	2.633	1.258		
25<30	2.581	2.191	1.736		252	153	2.329	1.583		
30<35	2.465	2.036	1.630		178	102	2.287	1.528		
35<40	2.184	1.827	1.515		138	92	2.046	1.423		
40<45	1.804	1.511	1.291		109	59	1.695	1.232		
45<50	1.719	1.453	1.290		99	73	1.620	1.217		
50<55	1.838	1.559	1.411		84	59	1.754	1.352		
55<60	1.789	1.430	1.332		90	61	1.699	1.271		
60<65	1.103	439	403		48	20	1.055	383		
65+	724	30	13		38	0	686	13		
Total	19.141	14.128	11.999		1.337	739	17.804	11.260		

Limbourg										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.616	841	667		206	71	1.410	596		
25<30	1.325	1.097	831		156	83	1.169	748		
30<35	1.100	888	664		82	33	1.018	631		
35<40	1.011	815	667		43	26	968	641		
40<45	884	741	614		57	29	827	585		
45<50	852	718	628		37	21	815	607		
50<55	994	805	701		52	30	942	671		
55<60	813	653	585		35	18	778	567		
60<65	423	154	142		16	7	407	135		
65+	249	9	5		20	0	229	5		
Total	9.267	6.721	5.504		704	318	8.563	5.186		

Brabant flamand										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.431	769	696		180	77	1.251	619		
25<30	1.229	1.044	871		118	69	1.111	802		
30<35	1.174	992	844		109	73	1.065	771		
35<40	1.060	897	764		104	70	956	694		
40<45	926	764	655		65	42	861	613		
45<50	962	830	740		63	44	899	696		
50<55	1.056	879	808		51	34	1.005	774		
55<60	935	731	683		49	31	886	652		
60<65	631	224	204		42	22	589	182		
65+	470	15	9		26	1	444	8		
Total	9.874	7.145	6.274		807	463	9.067	5.811		

Région Bruxelles Capitale

Région Bruxelles Capitale									
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	692	268	208		98	35	594	173	
25<30	1.040	677	547		130	70	910	477	
30<35	1.281	917	757		174	99	1.107	658	
35<40	1.224	922	792		143	90	1.081	702	
40<45	1.289	1.056	937		165	114	1.124	823	
45<50	1.154	953	862		126	91	1.028	771	
50<55	1.225	1.014	934		160	120	1.065	814	
55<60	947	773	730		96	68	851	662	
60<65	533	341	325		47	28	486	297	
65+	378	26	17		33	6	345	11	
Total	9.763	6.947	6.109		1.172	721	8.591	5.388	

Brabant wallon

Brabant wallon									
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	204	92	86		26	11	178	75	
25<30	338	287	248		47	33	291	215	
30<35	374	309	264		46	37	328	227	
35<40	369	307	267		39	31	330	236	
40<45	347	283	256		25	20	322	236	
45<50	335	281	249		18	13	317	236	
50<55	324	259	240		27	20	297	220	
55<60	245	182	174		11	9	234	165	
60<65	216	102	97		7	4	209	93	
65+	170	11	8		6	1	164	7	
Total	2.922	2.113	1.889		252	179	2.670	1.710	

Hainaut

Hainaut									
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	1.377	578	522		131	42	1.246	480	
25<30	2.010	1.378	1.245		247	139	1.763	1.106	
30<35	2.316	1.643	1.438		221	142	2.095	1.296	
35<40	2.277	1.672	1.490		197	129	2.080	1.361	
40<45	2.085	1.529	1.382		198	128	1.887	1.254	
45<50	1.699	1.264	1.179		111	78	1.588	1.101	
50<55	1.612	1.148	1.064		98	62	1.514	1.002	
55<60	1.410	960	918		47	33	1.363	885	
60<65	1.030	333	319		31	10	999	309	
65+	821	21	10		44	1	777	9	
Total	16.637	10.526	9.567		1.325	764	15.312	8.803	

Namur										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	558	220	193		66	17	492	176		
25<30	674	473	433		71	40	603	393		
30<35	720	557	481		66	37	654	444		
35<40	653	497	441		58	38	595	403		
40<45	582	449	402		43	28	539	374		
45<50	540	418	369		38	22	502	347		
50<55	495	363	324		28	17	467	307		
55<60	449	296	271		25	18	424	253		
60<65	329	109	102		13	4	316	98		
65+	283	9	4		16	0	267	4		
Total	5.283	3.391	3.020		424	221	4.859	2.799		

Liège										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.045	427	382		110	31	935	351		
25<30	1.476	1.001	868		165	89	1.311	779		
30<35	1.802	1.203	1.019		173	97	1.629	922		
35<40	1.745	1.260	1.083		149	94	1.596	989		
40<45	1.489	1.103	964		135	83	1.354	881		
45<50	1.342	1.016	913		101	64	1.241	849		
50<55	1.298	963	870		81	53	1.217	817		
55<60	1.041	752	690		49	25	992	665		
60<65	668	272	246		37	16	631	230		
65+	559	21	7		37	1	522	6		
Total	12.465	8.018	7.042		1.037	553	11.428	6.489		

Luxembourg										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	277	128	116		31	13	246	103		
25<30	294	209	178		27	10	267	168		
30<35	334	247	210		29	16	305	194		
35<40	354	278	234		18	10	336	224		
40<45	308	242	216		14	8	294	208		
45<50	272	213	183		11	6	261	177		
50<55	290	224	205		10	6	280	199		
55<60	254	185	173		5	3	249	170		
60<65	157	58	56		6	0	151	56		
65+	121	4	0		4	0	117	0		
Total	2.661	1.788	1.571		155	72	2.506	1.499		

Étranger ou inconnu										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	928	0	0		121	0	807	0		
25<30	1.249	2	0		223	0	1.026	0		
30<35	1.016	3	0		147	0	869	0		
35<40	595	1	1		108	0	487	1		
40<45	436	4	0		68	0	368	0		
45<50	345	0	0		64	0	281	0		
50<55	292	1	0		50	0	242	0		
55<60	196	0	0		25	0	171	0		
60<65	127	1	0		13	0	114	0		
65+	102	0	0		6	0	96	0		
Total	5.286	12	1		825	0	4.461	1		

Total										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	16.269	8.011	6.781		1.817	621	14.452	6.160		
25<30	16.430	11.987	9.840		1.830	936	14.600	8.904		
30<35	16.369	12.004	9.880		1.487	782	14.882	9.098		
35<40	14.675	11.195	9.534		1.180	695	13.495	8.839		
40<45	12.741	9.883	8.614		1.017	592	11.724	8.022		
45<50	11.891	9.463	8.466		781	479	11.110	7.987		
50<55	12.197	9.563	8.729		756	480	11.441	8.249		
55<60	10.761	8.122	7.612		526	343	10.235	7.269		
60<65	6.992	2.573	2.382		319	132	6.673	2.250		
65+	5.037	188	89		249	10	4.788	79		
Total	123.362	82.989	71.927		9.962	5.070	113.400	66.857		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 16

Le tableau 16 donne la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque province d'activité (au 31/12/2018).

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit de prester (Total LTP) que représente chaque catégorie d'âge.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut exclusif d'indépendant ou pour les aides-soignants inactifs en droit de prester est le lieu du domicile.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP (= Licensed to Practice) : Nombre de personnes disposant d'un diplôme d'aide-soignant **autorisés à exercer la profession** d'aide-soignant selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un diplôme d'aide-soignant et d'un visa. Par suite de retards éventuels lors de l'enregistrement dans le cadastre fédéral, certaines personnes n'ont pas (encore) reçu de visa, malgré le fait qu'elles disposent déjà d'un diplôme d'aide-soignant. Pour cette raison, toutes les personnes titulaires d'un diplôme d'aide-soignant sont reprises dans le groupe d'analyse LTP, sauf les personnes avec un diplôme supplémentaire dans les soins de santé. Nous supposons qu'elles exerceront la profession associée au diplôme le plus élevé obtenu. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un diplôme d'aide-soignant et d'un diplôme d'infirmier ne font pas partie du groupe d'analyse LTP.

Colonne 3 : PA (= Professionally Active) : Nombre d'aides-soignants **professionnellement actifs** selon leur catégorie d'âge. Un aide-soignant en droit de prester (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2018 ou reprise au 31 décembre 2018 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2018..

Colonnes 4, 7 et 9 : PR (= Practising) : Nombre d'aides-soignants **actifs dans les soins de santé** selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9) Font parties de ce groupe d'analyse les aides-soignants actifs du groupe d'analyse PA exerçant une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée au groupe d'analyse PR lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2018 et est active dans un secteur de soins de santé, OU est reprise au 31/12/2018 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2018 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé.

Tableau 17. Répartition des aides-soignants actifs (PA) dans les soins de santé dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon le lieu d'activité, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2018

		ONSS													
		Secteur de soins de santé													
		Hôpital		MR(S)		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région flamande															
Flandre occidentale	<30	138	0,80	1.621	0,80	43	0,54	401	0,82	479	0,74	27	0,95	2.703	0,79
	30<45	254	0,75	1.530	0,72	86	0,53	423	0,70	690	0,71	32	0,76	3.005	0,72
	45<60	398	0,67	1.320	0,66	67	0,58	531	0,63	476	0,70	14	0,74	2.794	0,66
	60+	59	0,66	93	0,59	2	0,52	58	0,65	16	0,72	1	1,00	229	0,63
	Tot	849	0,72	4.564	0,73	198	0,55	1.413	0,71	1.661	0,72	74	0,83	8.731	0,72
Flandre orientale	<30	247	0,88	1.493	0,81	72	0,66	528	0,88	353	0,70	27	0,84	2.708	0,81
	30<45	534	0,76	1.546	0,72	123	0,61	745	0,79	765	0,69	35	0,76	3.733	0,73
	45<60	682	0,74	1.238	0,67	85	0,59	860	0,74	619	0,71	22	0,76	3.482	0,71
	60+	89	0,70	90	0,56	7	0,56	67	0,70	23	0,65	0	0	274	0,65
	Tot	1.552	0,76	4.367	0,73	287	0,61	2.200	0,79	1.760	0,70	84	0,78	10.197	0,74
Anvers	<30	366	0,76	1.993	0,69	57	0,39	264	0,68	414	0,74	54	0,87	3.110	0,71
	30<45	727	0,74	2.350	0,69	47	0,50	403	0,68	868	0,71	60	0,81	4.433	0,71
	45<60	835	0,72	1.936	0,67	28	0,44	594	0,62	631	0,72	27	0,70	4.026	0,68
	60+	107	0,71	187	0,66	1	0,19	76	0,65	45	0,73	2	0,35	416	0,68
	Tot	2.035	0,73	6.466	0,68	133	0,44	1.337	0,65	1.958	0,72	143	0,81	11.985	0,70
Limbourg	<30	72	0,73	1.000	0,56	27	0,67	190	0,55	199	0,63	23	0,79	1.496	0,59
	30<45	180	0,75	921	0,60	54	0,59	302	0,62	474	0,64	18	0,69	1.938	0,63
	45<60	335	0,66	742	0,60	31	0,56	398	0,60	416	0,68	6	0,74	1.913	0,63
	60+	39	0,63	50	0,58	5	0,55	33	0,64	21	0,60	0	0	147	0,61
	Tot	626	0,69	2.713	0,59	117	0,60	923	0,60	1.110	0,65	47	0,74	5.494	0,62
Brabant flamand	<30	144	0,73	972	0,75	39	0,63	198	0,79	205	0,78	11	0,90	1.564	0,75
	30<45	241	0,72	1.217	0,74	58	0,66	342	0,76	396	0,72	15	0,89	2.256	0,74
	45<60	396	0,72	1.071	0,72	44	0,56	392	0,72	327	0,73	14	0,76	2.228	0,72
	60+	61	0,73	92	0,64	2	0,97	36	0,76	21	0,65	1	0,46	213	0,69
	Tot	842	0,72	3.352	0,73	143	0,63	968	0,75	949	0,73	41	0,84	6.261	0,74
Région Bruxelles-Capitale															
Bruxelles	<30	149	0,80	403	0,66	13	0,78	85	0,87	73	0,84	38	0,97	755	0,75
	30<45	600	0,78	1.136	0,74	27	0,77	463	0,84	251	0,79	62	0,89	2.485	0,79
	45<60	752	0,79	879	0,83	9	0,82	566	0,87	353	0,83	23	0,88	2.523	0,85
	60+	137	0,74	103	0,81	1	0,22	72	0,89	32	0,86	1	1,00	342	0,81
	Tot	1.638	0,78	2.521	0,76	50	0,77	1.186	0,86	709	0,82	124	0,91	6.105	0,81

		ONSS													
		Secteur de soins de santé													
		Hôpital		MR(S)		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Brabant wallon	<30	48	0,75	201	0,53	19	0,80	50	0,73	14	0,94	3	1,00	334	0,63
	30<45	119	0,73	425	0,66	49	0,69	143	0,77	52	0,86	6	0,97	786	0,72
	45<60	178	0,76	268	0,70	37	0,70	151	0,76	38	0,77	5	0,88	663	0,75
	60+	37	0,74	36	0,76	2	0,48	27	0,76	2	0,80	0	0	103	0,75
	Tot	382	0,75	930	0,65	107	0,71	371	0,76	106	0,84	14	0,95	1.886	0,71
Hainaut	<30	413	0,66	807	0,53	73	0,58	259	0,71	226	0,70	12	0,70	1.767	0,62
	30<45	1.185	0,71	1.702	0,61	104	0,62	777	0,73	538	0,69	33	0,79	4.307	0,67
	45<60	1.089	0,74	1.049	0,68	39	0,61	734	0,76	246	0,67	20	0,70	3.157	0,72
	60+	163	0,76	79	0,65	2	0,76	68	0,73	13	0,75	2	0,73	326	0,73
	Tot	2.850	0,71	3.637	0,61	218	0,61	1.838	0,74	1.023	0,69	67	0,74	9.557	0,68
Namur	<30	135	0,66	317	0,49	24	0,62	91	0,53	65	0,63	4	0,56	624	0,56
	30<45	358	0,73	565	0,58	45	0,68	200	0,62	163	0,63	6	0,68	1.322	0,64
	45<60	329	0,72	329	0,66	19	0,75	183	0,67	103	0,64	5	0,90	963	0,68
	60+	46	0,71	27	0,65	0	0	20	0,60	10	0,58	0	0	103	0,66
	Tot	868	0,71	1.238	0,58	88	0,68	494	0,62	341	0,63	15	0,72	3.012	0,64
Liège	<30	292	0,55	659	0,52	32	0,59	114	0,64	156	0,77	8	0,82	1.250	0,58
	30<45	918	0,67	1.429	0,56	58	0,58	261	0,73	395	0,70	29	0,78	3.063	0,64
	45<60	976	0,71	905	0,63	34	0,62	284	0,70	265	0,71	19	0,75	2.469	0,68
	60+	139	0,69	76	0,65	1	1,00	19	0,78	17	0,60	1	0,64	252	0,69
	Tot	2.325	0,67	3.069	0,58	125	0,60	678	0,71	833	0,72	57	0,77	7.034	0,64
Luxembourg	<30	51	0,69	135	0,55	26	0,56	52	0,61	33	0,62	4	0,81	294	0,61
	30<45	140	0,67	247	0,58	45	0,59	131	0,56	91	0,64	13	0,83	660	0,61
	45<60	168	0,67	140	0,58	44	0,53	135	0,62	76	0,63	2	0,25	561	0,62
	60+	29	0,65	12	0,61	4	0,48	7	0,60	5	0,59	0	0	56	0,63
	Tot	388	0,67	534	0,57	119	0,56	325	0,59	205	0,63	19	0,77	1.571	0,62
Belgique															
Total	<30	2.055	0,72	9.601	0,68	425	0,59	2.232	0,75	2.217	0,73	211	0,87	16.605	0,71
	30<45	5.256	0,72	13.068	0,67	696	0,61	4.190	0,73	4.683	0,70	309	0,81	27.988	0,70
	45<60	6.138	0,73	9.877	0,68	437	0,59	4.828	0,71	3.550	0,71	157	0,76	24.779	0,71
	60+	906	0,71	845	0,65	27	0,57	483	0,72	205	0,70	8	0,66	2.461	0,70
	Tot	14.355	0,72	33.391	0,67	1.585	0,60	11.733	0,73	10.655	0,71	685	0,81	71.833	0,70

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 17

Ce tableau présente le nombre total d'aides-soignants actifs (PA) dans le secteur des soins de santé ou practising (PR) et l'ETP moyen, pour chaque province d'activité et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Ce tableau donne un aperçu des différents sous-secteurs des soins de santé.

Attention ! Certains aides-soignants peuvent être actifs dans plusieurs sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital' et une fois à la colonne 'Soins à domicile'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total santé'. Par conséquent, la somme des sous-secteurs peut être supérieure au N du total.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut exclusif d'indépendant ou pour les aides-soignants inactifs en droit de prester est le lieu du domicile.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total des aides-soignants actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents sous-secteurs des soins de santé ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque sous-secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Hôpital : Hôpitaux généraux, gériatriques, spécialisés, psychiatriques et autres services hospitaliers

MR(S) : Maisons de repos et de soins,

Soins à domicile : Activités infirmiers

CPAS : CPAS (y compris les maisons de repos et les services d'aide à domicile organisées par le CPAS).

Aide : Aide sociale: 'welfare', aide à la personne, institutions pour personnes handicapées (adultes ou mineures) avec ou sans logement, autres formes d'assistance sociale sans logement,...

Autre santé : Pratiques des dentistes ou spécialistes, activités laboratoires, activités sages-femmes,...

N : nombre d'aides-soignants actifs ayant une activité professionnelle dans un sous-secteur de la santé.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Tableau 18. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par province d'activité, 31/12/2018

Lieu d'activité	PR N	Statut prof.			Nationalité		Sexe	
		% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme
Région flamande								
Flandre occidentale	8.736	96,3	3,7	0,1	98,4	99,8	5,0	95,0
Flandre orientale	10.215	96,3	3,6	0,2	97,5	99,6	5,9	94,1
Anvers	11.999	96,7	3,2	0,1	94,7	99,4	6,2	93,8
Limbourg	5.504	96,0	3,8	0,1	95,8	99,6	5,8	94,2
Brabant flamand	6.274	96,2	3,6	0,2	94,8	99,5	7,4	92,6
Région Bruxelles-Capitale								
Bruxelles	6.109	97,1	2,8	0,1	83,7	98,4	11,8	88,2
Région wallonne								
Brabant wallon	1.889	95,1	4,8	0,2	91,1	99,2	9,5	90,5
Hainaut	9.567	96,9	3,0	0,1	87,1	99,4	8,0	92,0
Namur	3.020	96,3	3,4	0,2	93,6	99,4	7,3	92,7
Liège	7.042	97,0	2,9	0,1	93,4	99,6	7,9	92,1
Luxembourg	1.571	96,9	3,1	.	88,5	97,7	4,6	95,4
Étranger ou inconnu								
Étranger ou inconnu	1	.	.	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0
Total								
Belgique	71.927	96,5	3,3	0,1	93,3	99,4	7,0	93,0

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 18

Ce tableau décrit les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par province d'activité (au 31/12/2018). Outre le nombre absolu, la distribution selon le statut professionnel, la nationalité, le sexe et l'activité INAMI est présentée.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié au 31/12/2018.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2018.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant au 31/12/2018.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.

Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 19. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon le province d'activité, 31/12/2018

Flandre occidentale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.254	1.031,2	0,82	28	22,4	0,80	1	1,0	1,00	
25<30	1.371	1.058,1	0,77	50	35,5	0,71	0	0,0	0	
30<35	1.126	815,7	0,72	45	26,2	0,58	0	0,0	0	
35<40	947	690,0	0,73	40	26,1	0,65	2	2,0	1,00	
40<45	810	565,9	0,70	37	28,6	0,77	1	1,0	1,00	
45<50	905	616,0	0,68	50	35,0	0,70	0	0,0	0	
50<55	896	618,4	0,69	30	18,9	0,63	0	0,0	0	
55<60	884	550,5	0,62	29	17,0	0,58	1	1,0	1,00	
60<65	216	136,8	0,63	10	5,9	0,59	0	0,0	0	
65+	3	2,2	0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	
	8.412	6.085,0	0,72	319	215,6	0,68	5	5,0	1,00	

Flandre orientale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.222	1.014,0	0,83	27	19,0	0,70	1	1,0	1,00	
25<30	1.406	1.128,3	0,80	53	42,8	0,81	3	3,0	1,00	
30<35	1.347	1.006,0	0,75	51	34,8	0,68	4	4,0	1,00	
35<40	1.240	900,9	0,73	49	32,7	0,67	2	2,0	1,00	
40<45	991	725,7	0,73	56	37,0	0,66	2	2,0	1,00	
45<50	1.061	794,9	0,75	34	23,2	0,68	3	3,0	1,00	
50<55	1.189	851,1	0,72	57	39,0	0,68	0	0,0	0	
55<60	1.111	745,1	0,67	31	19,1	0,62	0	0,0	0	
60<65	257	169,7	0,66	5	2,9	0,57	0	0,0	0	
65+	12	6,5	0,54	0	0,0	0	1	1,0	1,00	
	9.836	7.342,2	0,75	363	250,4	0,69	16	16,0	1,00	

Anvers										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.350	955,2	0,71	26	17,3	0,67	2	2,0	1,00	
25<30	1.674	1.196,8	0,71	60	36,4	0,61	2	2,0	1,00	
30<35	1.575	1.110,6	0,71	53	36,7	0,69	2	2,0	1,00	
35<40	1.458	1.026,9	0,70	57	37,3	0,65	0	0,0	0	
40<45	1.233	881,2	0,71	57	37,7	0,66	1	1,0	1,00	
45<50	1.241	874,6	0,70	47	28,3	0,60	2	2,0	1,00	
50<55	1.367	929,2	0,68	41	29,5	0,72	3	3,0	1,00	
55<60	1.296	861,3	0,66	34	21,6	0,64	2	2,0	1,00	
60<65	397	270,9	0,68	6	4,8	0,79	0	0,0	0	
65+	13	6,4	0,49	0	0,0	0	0	0,0	0	
	11.604	8.113,0	0,70	381	249,7	0,66	14	14,0	1,00	

Limbourg										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	657	375,1	0,57	9	5,1	0,57	1	1,0	1,00	
25<30	787	478,0	0,61	43	24,7	0,57	1	1,0	1,00	
30<35	631	394,2	0,62	32	18,4	0,57	1	1,0	1,00	
35<40	633	399,0	0,63	30	18,1	0,60	4	4,0	1,00	
40<45	584	376,4	0,64	29	17,6	0,61	1	1,0	1,00	
45<50	599	380,5	0,64	29	18,7	0,65	0	0,0	0	
50<55	677	437,0	0,65	24	13,4	0,56	0	0,0	0	
55<60	576	353,7	0,61	9	6,2	0,69	0	0,0	0	
60<65	137	84,0	0,61	5	3,0	0,60	0	0,0	0	
65+	5	3,0	0,60	0	0,0	0	0	0,0	0	
	5.286	3.280,8	0,62	210	125,2	0,60	8	8,0	1,00	

Brabant flamand										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	687	512,9	0,75	8	4,7	0,58	1	1,0	1,00	
25<30	833	636,2	0,76	36	25,8	0,72	2	2,0	1,00	
30<35	811	605,1	0,75	32	21,0	0,66	1	1,0	1,00	
35<40	727	542,0	0,75	35	21,9	0,62	2	2,0	1,00	
40<45	617	452,6	0,73	35	24,2	0,69	3	3,0	1,00	
45<50	714	533,3	0,75	25	17,7	0,71	1	1,0	1,00	
50<55	770	556,6	0,72	38	25,6	0,67	0	0,0	0	
55<60	672	471,8	0,70	9	5,7	0,64	2	2,0	1,00	
60<65	195	135,1	0,69	9	6,2	0,69	0	0,0	0	
65+	9	5,4	0,60	0	0,0	0	0	0,0	0	
	6.035	4.450,9	0,74	227	152,6	0,67	12	12,0	1,00	

Région Bruxelles Capitale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	206	148,9	0,72	2	2,0	1,00	0	0,0	0	
25<30	540	412,5	0,76	7	4,8	0,68	0	0,0	0	
30<35	736	566,2	0,77	20	15,3	0,76	1	1,0	1,00	
35<40	757	595,8	0,79	35	26,3	0,75	0	0,0	0	
40<45	918	754,0	0,82	19	14,5	0,76	0	0,0	0	
45<50	827	693,6	0,84	34	28,8	0,85	1	1,0	1,00	
50<55	904	783,8	0,87	29	22,2	0,76	1	1,0	1,00	
55<60	713	596,8	0,84	16	13,6	0,85	1	1,0	1,00	
60<65	316	257,5	0,81	9	7,0	0,78	0	0,0	0	
65+	15	11,8	0,79	2	1,3	0,63	0	0,0	0	
	5.932	4.820,9	0,81	173	135,7	0,78	4	4,0	1,00	

Brabant wallon										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	85	47,7	0,56	1	0,2	0,21	0	0,0	0	
25<30	241	158,4	0,66	7	3,6	0,51	0	0,0	0	
30<35	259	181,9	0,70	5	3,2	0,63	0	0,0	0	
35<40	253	182,9	0,72	13	9,5	0,73	1	1,0	1,00	
40<45	241	174,4	0,72	15	11,4	0,76	0	0,0	0	
45<50	235	178,3	0,76	14	11,8	0,84	0	0,0	0	
50<55	226	166,3	0,74	14	10,5	0,75	0	0,0	0	
55<60	164	124,1	0,76	10	7,3	0,73	0	0,0	0	
60<65	86	64,6	0,75	11	8,5	0,77	0	0,0	0	
65+	6	4,5	0,75	0	0,0	0	2	2,0	1,00	
	1.796	1.282,9	0,71	90	65,9	0,73	3	3,0	1,00	

Hainaut										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	516	298,1	0,58	6	3,4	0,56	0	0,0	0	
25<30	1.219	776,1	0,64	26	15,6	0,60	0	0,0	0	
30<35	1.403	904,0	0,64	34	23,7	0,70	1	1,0	1,00	
35<40	1.436	973,1	0,68	54	36,5	0,68	0	0,0	0	
40<45	1.323	928,8	0,70	57	38,5	0,67	2	2,0	1,00	
45<50	1.113	806,8	0,72	66	46,1	0,70	0	0,0	0	
50<55	1.034	752,6	0,73	29	19,4	0,67	1	1,0	1,00	
55<60	904	643,0	0,71	11	7,4	0,67	3	3,0	1,00	
60<65	310	225,6	0,73	8	6,4	0,80	1	1,0	1,00	
65+	8	5,2	0,66	0	0,0	0	2	2,0	1,00	
	9.266	6.313,4	0,68	291	196,9	0,68	10	10,0	1,00	

Namur										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	190	102,0	0,54	2	0,2	0,12	1	1,0	1,00	
25<30	417	239,8	0,58	15	9,3	0,62	1	1,0	1,00	
30<35	469	293,3	0,63	12	7,0	0,59	0	0,0	0	
35<40	422	272,3	0,65	17	8,0	0,47	2	2,0	1,00	
40<45	387	263,1	0,68	15	9,3	0,62	0	0,0	0	
45<50	355	241,5	0,68	14	10,2	0,73	0	0,0	0	
50<55	312	211,4	0,68	12	8,0	0,67	0	0,0	0	
55<60	258	178,9	0,69	13	9,9	0,76	0	0,0	0	
60<65	98	64,1	0,65	3	2,5	0,83	1	1,0	1,00	
65+	1	0,4	0,35	1	1,0	1,00	2	2,0	1,00	
	2.909	1.866,8	0,64	104	65,5	0,63	7	7,0	1,00	

Liège										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	380	211,2	0,56	2	2,0	1,00	0	0,0	0	
25<30	851	497,1	0,58	17	11,3	0,66	0	0,0	0	
30<35	995	614,6	0,62	24	14,1	0,59	0	0,0	0	
35<40	1.052	665,8	0,63	30	18,4	0,61	1	1,0	1,00	
40<45	929	612,5	0,66	33	22,0	0,67	2	2,0	1,00	
45<50	878	603,4	0,69	35	23,2	0,66	0	0,0	0	
50<55	836	574,3	0,69	33	22,5	0,68	1	1,0	1,00	
55<60	664	453,6	0,68	23	13,5	0,59	3	3,0	1,00	
60<65	241	165,9	0,69	4	3,0	0,75	1	1,0	1,00	
65+	7	3,9	0,56	0	0,0	0	0	0,0	0	
	6.833	4.402,2	0,64	201	129,9	0,65	8	8,0	1,00	

Luxembourg										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	113	68,3	0,60	3	1,9	0,65	0	0,0	0	
25<30	172	106,0	0,62	6	3,6	0,59	0	0,0	0	
30<35	204	127,2	0,62	6	3,5	0,59	0	0,0	0	
35<40	225	138,7	0,62	9	5,4	0,60	0	0,0	0	
40<45	208	126,3	0,61	8	4,1	0,52	0	0,0	0	
45<50	179	118,9	0,66	4	2,2	0,54	0	0,0	0	
50<55	195	120,6	0,62	10	7,2	0,72	0	0,0	0	
55<60	171	99,9	0,58	2	0,9	0,44	0	0,0	0	
60<65	56	35,3	0,63	0	0,0	0	0	0,0	0	
	1.523	941,3	0,62	48	28,8	0,60	0	0,0	0	

	Total									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	6.660	4.764,5	0,72	114	78,2	0,69	7	7,0	1,00	
25<30	9.511	6.687,2	0,70	320	213,3	0,67	9	9,0	1,00	
30<35	9.556	6.618,9	0,69	314	203,9	0,65	10	10,0	1,00	
35<40	9.150	6.387,3	0,70	369	240,2	0,65	15	15,0	1,00	
40<45	8.241	5.861,0	0,71	361	244,8	0,68	12	12,0	1,00	
45<50	8.107	5.841,8	0,72	352	245,1	0,70	7	7,0	1,00	
50<55	8.406	6.001,2	0,71	317	216,2	0,68	6	6,0	1,00	
55<60	7.413	5.078,6	0,69	187	122,1	0,65	12	12,0	1,00	
60<65	2.309	1.609,5	0,70	70	50,1	0,72	3	3,0	1,00	
65+	79	49,4	0,63	3	2,3	0,75	7	7,0	1,00	
	69.432	48.899,4	0,70	2.407	1.616,1	0,67	88	88,0	1,00	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 19

Le tableau 19 donne une image de l'activité des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge, pour chaque province d'activité (au 31/12/2018). Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS du secteur de la santé, la couleur orange la partie prestée par les aides-soignants combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS du secteur de la santé et comme indépendant dans le secteur de la santé, et la couleur bleue indique la partie prestée par les aides-soignants avec un statut exclusif d'indépendant dans le secteur de la santé. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

L'ETP des personnes **salariées** dans le secteur des soins de santé correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur des soins de santé. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

L'ETP des personnes exerçant une activité d'**indépendant(e)** dans les soins de santé est assimilé à 1 en raison de l'absence de données sur le volume des prestations.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs totaux prestés au sein de chaque statut professionnel.

Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.